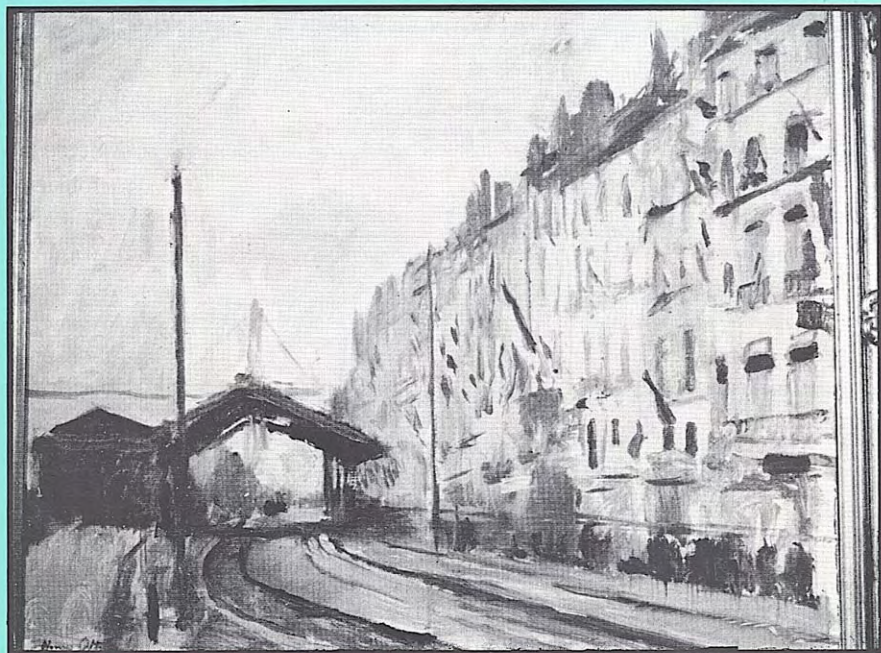


LES ANNALES

DE NANTES ET DU PAYS NANTAIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE



**DE LA FOSSE A GUIST'HAU :
LE QUARTIER DE GIGANT**

**2^{eme} partie : Le Port, L'Église Notre Dame de Bon Port,
Charles Brunellière et la Bourse du Travail**



N° 244

Siège de la Société Académique

19, rue de la Petite Reine - 44100 NANTES

C.C.P. 236 27 R - Nantes

Le numéro - 35 F

SOMMAIRE

2^{ème} PARTIE

| | |
|--|------------------------|
| Le mot de la Présidente | Jacqueline HAUTBERT |
| Heurs et malheurs du Quai de la Fosse | Emilienne LEROUX |
| Nantes «Nostalgie» | Lucienne-Grâce GEORGES |
| La Méridienne de la rue de la Fosse | Jacques GABORIT |
| La Capitainerie du Port | Henri MARTINEAU |
| Le Pont Transbordeur | Etienne RAVILLY |
| Poème | Geneviève DARTOIS |
| Notre Dame de Bon Port | |
| - Les orgues | Maurice POTÉ |
| - Le fronton d'Amédée Ménard | Jean LANDAIS |
| - Le peintre Henri-Pierre Picou | Claude KAHN |
| Patrimoine familial des Dobrée | Marie RICHARD |
| Le charme de la place Mellinet et de ses huit hôtels | Robert JOUBIER |
| Joseph et Yvonne Malègue | Christian ROBIN |
| Les Salons Maudit | Suzanne MARTINOT |
| D'autres écoles du Quartier de Gigant | Maurice PIGEON |
| Lycée Professionnel Leloup-Bouhier | Christian PICHERIT |
| Le concours de Logo | Robert JOUBIER |
| Charles Brunellière | Suzanne PAGEOT |
| La Bourse du Travail | Daniel RICHARD |
| Une vieille Dame : la Société Académique | Henri-Pierre LEVEAU |



Sur notre couverture :

«Le 11 Novembre 1918»

Gare de la Bourse à Nantes

Huile sur toile d'Henry OTTMANN (collection particulière)

Droits de reproduction réservés

- Prix de l'abonnement et de la cotisation 1992 -

Tous les abonnements partent du 1^{er} janvier. En cas de souscription après la parution du premier numéro, celui-ci sera envoyé aux nouveaux abonnés.

Prix de l'abonnement pour l'année 1992 (4 numéros des Annales) : 75 Francs.

Le montant de la cotisation de membre de la Société Académique e Nantes et de Loire-Atlantique, donnant droit aux 14 Conférences, est fixé à 65 Frs pour l'année 1992.

Modalités de paiement : Nos sociétaires et abonnés sont priés de verser les fonds par chèque postal ou bancaire à l'ordre de la Société Académique de Nantes et de L.A., 19, avenue de la Petite Reine, 44100 NANTES. C.C.P. n° 23 627 R Nantes.

LES ANNALES DE NANTES

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LOIRE-ATLANTIQUE

Fondée en 1798 pour cultiver Lettres, Sciences et Arts

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE (DÉCRET DU 27 DÉCEMBRE 1877)

Anciens Présidents : MM. Auguste PAGEOT - Alfred GERNOUX - Xavier du BOISROUVRAY

Présidente : **Jacqueline HAUTEBERT**1^{er} Vice Président, Secrétaire Général : **Marcel CHOUTEAU**Vice Présidents : **Armand EVE - Georges LESIEUR**Secrétaires Adjoins : **Georgette HEURTIN - Simone EVE - Daniel RICHARD**Trésorier : **Lyonel PELLERIN**Trésoriers Adjoins : **Suzanne PAGEOT - Suzanne MARTINOT - Henri MARTINEAU**Bibliothécaires : **Suzanne MARTINOT - Florence ROYER - Jacqueline TUSQUES**Annales : **Claude KAHN (gérant) - Yvette LE GOFF - Christiane DESAMIS - Robert JOUBIER**- Responsable des Conférences : **Gilberte MARTINEAU**- Responsable des Relations avec la Presse : **Henri MARTINEAU**- Concours littéraires : **Huguette CHOUTEAU - Geneviève DARTOIS**- Missions diverses : **L. COURVILLE, J. DOUCET, C. ROBIN**

Comité d'Honneur : Mmes CHAPEAU, GUITER, VIVANT. MM. BOUYER, CHIFFOLEAU, FAUGERAS, GUÉRIFF, JOALLAND, LEBLANC, LENOIR, LEROY, LEPETIT, NOUAILHAT, RAVILLY, de SALLIER DUPIN, TEXIER, de WISMES.

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Ce numéro des Annales est un heureux complément à celui paru en Décembre dernier. Il nous ramène «à la Fosse» avec cette curieuse méridienne gravée sur l'immeuble où habita l'ancien Président de la Société Académique Alfred Gernoux. Jacques Gaborin nous en explique l'usage.

La Capitainerie du Port et le Pont Transbordeur, décrit par Etienne Ravilly, rappelleront de vieux et chers souvenirs aux Nantais. L'église Notre-Dame de Bon Port, étudiée dans le numéro 204, est ici vue sous d'autres aspects : les sculptures d'Amédée Ménaud, les peintures d'Henri-Pierre Picou et les grandes orgues décrites par leur organiste Maurice Poté. Marie Richard, Conservateur aux Musées départementaux, nous montre quelques trésors du patrimoine des Dohré. Grâce aux recherches effectuées par Marcel Bauvin, Robert Joubier nous parle des habitants des hôtels semblables qui font le charme de la place Mellinet. La mémoire de Joseph et d'Yvonne Malègue, celle de Jacques Mauduit, d'Arène Leloup, de Charles Brunellière, sont successivement évoquées.

Maurice Pigeon nous rappelle que l'Ecole Normale d'Instituteurs a vu le jour à Nantes et Daniel Richard fait l'historique de la Bourse du Travail. La note poétique habituelle à notre Revue est donnée avec «Nantes

Nostalgie» et «le Pont Transbordeur» par Lucienne-Grâce Georges et Geneviève Dartois.

Nous avons tenu aussi à rendre un hommage particulier et fidèle à notre amie disparue, l'historienne Emilienne Leroux, qui, il y a dix ans, avait écrit un remarquable article sur le Quai de la Fosse. Nous reprenez cet article dans son intégralité, sûrs de plaire à nos lecteurs.

Nous terminons ces Annales en reproduisant l'Histoire de la Société Académique, écrite par Henri-Pierre Leveau et publiée dans le numéro 100. Nous pensons que ces lignes intéresseront les amis des Annales.

La réalisation de ce numéro, illustré par la reproduction d'un tableau d'Henry Ottmann représentant la Gare de la Bourse le 11 Novembre 1918, n'a pu se faire qu'avec la collaboration d'amis qui ont rédigé ces articles ou qui nous ont prêté des illustrations inédites. Nous les remercions tous globalement : grâce à eux et à leur talent, la Société Académique, cette vieille dame de 194 ans, garde toute sa jeunesse et son dynamisme.

Des heures de lecture attrayante, une meilleure connaissance de ce Nantes que nous servons...

Jacqueline HAUTEBERT

HEURS ET MALHEURS DU QUAI DE LA FOSSE



Peu de quartiers nantais ont connu de destin aussi mouvementé et aussi changeant que le quartier de la Fosse.

Cette rive de Loire fut pendant longtemps bordée de calmes coteaux agrestes s'élevant, vers l'ouest, jusqu'aux rochers de Miseri. Cependant, les activités portuaires de la ville, d'abord concentrées au pied du quartier de Richebourg, ont émigré peu à peu vers l'aval. Au fil des siècles, elles ont glissé du Port Mailard au Port au Vin, puis du Port au Vin à la Fosse.

Au milieu du XVII^e siècle, la fière demeure à Tourrelle, qui fut celle d'André Rhuys, le riche marchand, n'est plus seule à monter la garde à l'entrée de ce qui va devenir le quai de la Fosse, mais il faudra attendre encore un siècle pour que s'allonge la file continue des beaux hôtels à mascarons et à ferronneries, terriblement ébréchée, hélas, par les bombardements de la dernière guerre, mais dont il subsiste encore quelques somptueux témoignages.

En attendant, des industries s'établissent au bord du fleuve et s'ajoutent aux chantiers navals. En 1625, une autorisation a été donnée à Antoine Ribé, gentilhomme verrier, afin qu'il puisse installer une verrerie dans sa maison de la Fosse. Non loin fonctionne une raffinerie qui devait être sérieusement endommagée, le 21 janvier 1694, par un violent incendie : il a fallu cette nuit-là mobiliser nombre de bras, pour lutter contre le sinistre, ainsi qu'en témoigne une facture de «423 livres 12 sols», pour le salaire des artisans et portefaix et pour les seaux, cordages, flambeaux, hachereaux, échelles et autres ustensiles, plus «une barrique de vin qui fut bue par les dits artisans».

Les quais s'étendent ; ils ont gagné le Sanitat vers 1680, puis, en 1726, de grandes réjouissances vont marquer la pose de la première pierre du quai de Chézine. Dans cette pierre est encastree une plaque de fonte qui dédie le projet au gouverneur d'Estrées (le quai s'appellera longtemps quai d'Estrées). Il a fallu acquérir, avant d'entamer les travaux, de vastes terrains en bordure du fleuve ; ces terrains appartenaient à Monsieur de la Chapelle Coquerie. Il les tenait lui-même d'un évêque de Nantes auquel il les avait affaigés afin de préserver la vue qu'il avait de sa demeure, sise place Launay, sur le beau fleuve et sur ses rives.

Au XVIII^e siècle, le quartier de la Fosse connaît son apogée. C'est là que bat le cœur de la ville. C'est là, au pied des hôtels de négociants qui s'y succèdent maintenant sans discontinuer, que les navires négriers chargent la pacotille à destination des rivages africains, et qu'on décharge les précieuses denrées venues du nouveau monde au terme du «trafic triangulaire» : sucre, rhums, épices, qui se vendront à prix d'or.

Ogée écrit en 1780 «La Fosse est sans contredit l'endroit le plus agréable, le plus riche et le plus actif de Nantes ; il formerait lui seul une ville considérable... Ce qui ajoute à l'agrément de ce quartier, c'est l'admirable vue de la Loire couverte de navires et de bateaux ; le riant aspect d'une verte campagne qui se présente comme un amphithéâtre à l'opposite et derrière les îles formées par la rivière, au-dessus et au-dessous des ponts, au bout desquels on découvre, comme en perspective, le quartier de Pirmil, qui semble une nouvelle ville. Ce point de vue a fait comparer la Fosse de Nantes à la fameuse perspective de Constantinople».

Quartier actif, mais aussi promenade, la promenade

préférée des Nantais. C'est pour leur commodité qu'on a fait reculer les chantiers de construction de navires. Un procès-verbal de visite fait par le maire et les députés de la Communauté de Nantes, les 4 et 5 avril 1732, témoigne «... que, du lieu de la Fosse, contenant 83 toises de longueur... il y avait 50 toises entièrement occupées par les constructions de navires depuis le bord de la rivière de Loire jusqu'à 20 pieds ou environ de la distance des maisons, qu'il se trouvait sur le dit terrain trois vaisseaux dont la construction était commencée, lesquels formaient par leur élévation, non seulement obstacle à la vue, ... mais encore opéraient un embarras sur les quais voisins, une difformité et une interruption dans les dits quais et cales qu'il était nécessaire de continuer, soit pour la décoration de la ville, soit pour l'utilité du public et particulièrement pour le service des maisons et magasins, situés dans le quartier...» (Cité par M. Denizau dans son étude sur «Le développement urbain de Nantes, des origines à 1830»).

Ces chantiers seront déplacés vers le quartier de Chézine par un arrêté du Conseil d'Etat en date de 1738.

Les quais sont abondamment plantés d'arbres par les soins de la Communauté de ville. En 1736, on utilise même «ce qui restait des arbres destinés à l'ornementation du quai d'Estrées pour planter la place appelée la Hollande, et l'esplanade du Port au Vin devant la Bourse...», et l'on se soucie tout particulièrement des pieux (déjà !) puisqu'il est décidé, en 1776, de «remettre des pieux pour défendre aux voitures l'entrée de la promenade le long des quais de la Fosse, et d'Estrées».

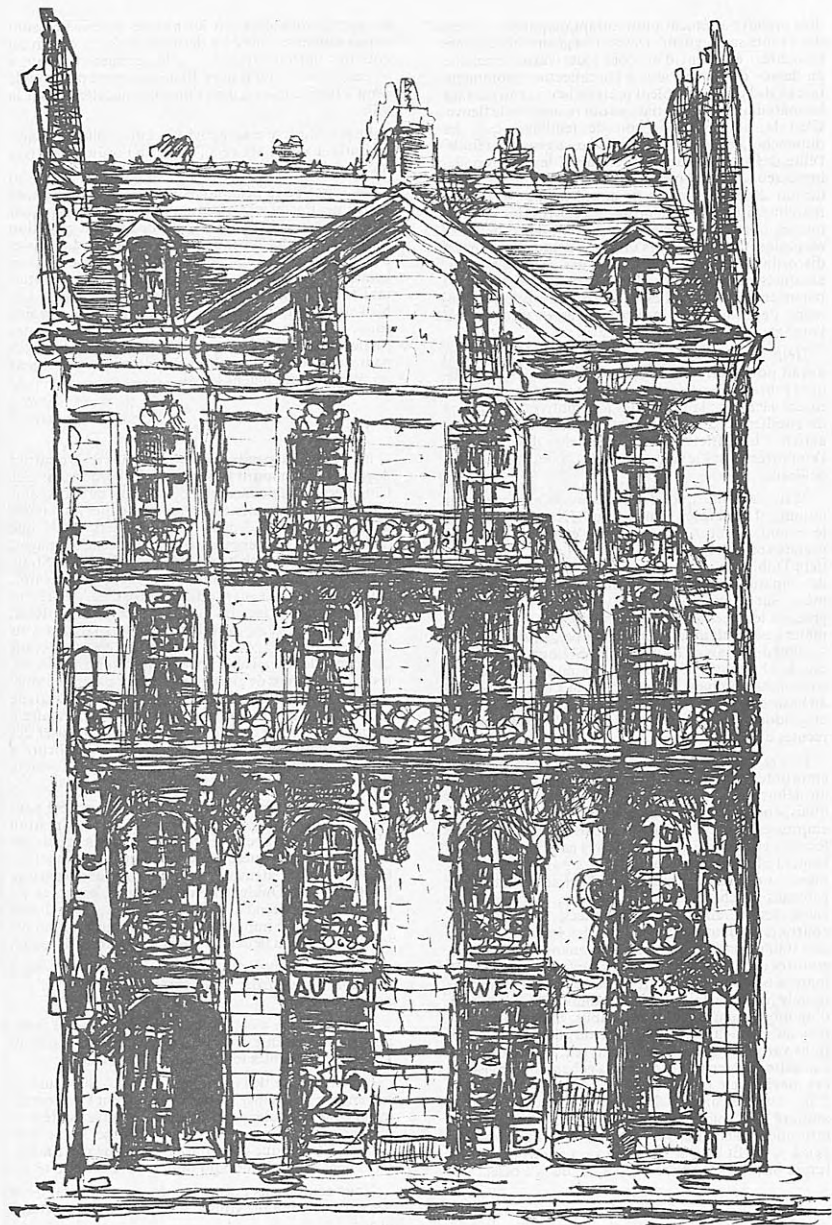
On n'y interdit pas, par contre, les petits négoce puisqu'un procès-verbal est dressé, en 1785, à l'encontre d'une charcuterie «qui tenait en étalage, sous les arbres de la Fosse, plusieurs cassées de lard, ...» qu'elle vendait un Dimanche à l'heure de l'office !!

*
*

Tout au long du XIX^e siècle, le quai de la Fosse continue de concentrer une bonne partie des activités de la ville. Sans doute commence-t-il à perdre au fil des ans certains de ses quartiers de noblesse ; beaucoup d'anciens hôtels deviennent peu à peu de simples maisons de rapport, et la population du quartier se démocratise.

Mais l'activité du port avait repris de plus belle après l'ensommelement relatif dû au long conflit contre l'Angleterre, conflit presque ininterrompu de 1793 à 1815. Le cabotage, qui allait s'amplifier jusqu'à la moitié du siècle, s'ajoutait de plus en plus au trafic des longs courriers, et une foule de petits navires : boutres, cotres, dundees, barges, etc... côtoyaient les grands voiliers dont le tonnage allait s'accroissant. La plupart de ces navires sortaient des chantiers nantais qui se multipliaient sur les deux rives du fleuve. La vie des quais était de plus en plus intense, et l'on continuait de se promener sous les ombrages des beaux arbres pour profiter au mieux de cette animation, qui témoignait, pour la ville, de sa prospérité renaissante.

Peu de temps avant sa mort (1835), Elisa Merceur, la jeune poétesse romantique, peut encore évoquer en ces termes le quai de la Fosse : «L'aspect de la Fosse a quelque chose à la fois de noble, de pittoresque et d'animé. De hautes maisons, que l'œil d'un étranger



Nantes 42 - 41 quai de la Fosse (Robin)

doit prendre aisément pour autant de palais, règnent dans toute sa longueur. Des arbres géants, aux troncs séculaires, étendent d'un côté leurs vastes branches au-dessus de ces maisons à l'architecture monumentale et, de l'autre, semblent prêts de heurter au passage les mâts des nombreux navires qui remontent le fleuve. C'est là, sous ce long toit de feuillage, que, les dimanches, les soirs d'été, se presse, se grossit en foule, l'élite des promeneurs. Là, circulent les commis, les inspecteurs des douanes. Ceux-ci font décharger, peser devant de petites tentes de coutil à raies bleues les marchandises que les marins descendent des navires, que les portefaix enlèvent ou rangent dans de vastes magasins. Oh ! c'est alors un bruit confus, un concert discordant de voix dures, rauques et glapissantes, auxquels viennent se joindre le bruit de la chute ou du balancement des feuilles, le murmure ou le bruissement de l'eau, que la brise caresse, ou que bat l'ouragan...».

Hélas, l'aménagement de la voie ferrée (en 1853) devait porter un rude coup au quartier ; les magnifiques arbres qui en faisaient un des principaux charmes furent sacrifiés ; la fumée des locomotives commença de souiller les murs des beaux hôtels aux balcons aériens ; les sifflets et les halètements des machines l'emportèrent sur le claquement des voiles et le clapotis de l'eau...

Mais l'activité quotidienne n'en chôme pas pour autant : «Les dernières années du XIX^e siècle, nous dit le commandant Aubin, voient s'épanouir l'ère des grands voiliers. Les Chantiers de la Loire..., les Chantiers Dubigeon et les Chantiers Nantais lancent sans désemparer de nombreux navires trois-mâts et quatre-mâts. Sur le quai de la Fosse, on arme, on peint, on grée, on leste ces magnifiques navires, et la machine à mûler ressemblant à un énorme gibet, située à l'angle saillant des quais de l'Aiguillon et St' Louis, ne connaît pas le chômage... Tous les mois environ, un beau trois-mâts flambant neuf descend la Loire pour aller, au hasard des frets, montrer le pavillon français jumelé au guidon nantais bleu et rouge, dans les coins les plus reculés du monde...».

Et c'est encore au commandant Aubin que nous emprunterons cette si pittoresque évocation des quais au début du XX^e siècle : «... Le remue-ménage des quais, dockers, affaires, halètements des grues, gréers pressés traînant de longs serpents de cordages ou de lourdes voiles bien serrées, navires en perpétuel mouvement afin d'occuper à quai leurs postes de chargement ou de déchargement, lourds chariots attelés de robustes perchons venant prendre, à la sortie des cales, les marchandises débarquées, marins long-courriers roulant des hanches et des épaules, pas très très solides sur leurs jambes, rejoignant leurs navires, escortés de joyeuses filles et de l'inévitable accordéon, mais aussi de débonnaires «basses-cours», tout ce monde juché parfois dans un «sapin» au cocher coiffé d'un monumental et solennel gibus, badauds en promenade sur «leurs» quais où ils trouvaient des distractions variées et qui, bien souvent, sentaient monter en eux cette indescriptible griserie s'échappant, invisible, des navires en provenance des contrées tropicales. Tout cela que l'on ne voit plus, que l'on ne «sent» plus aujourd'hui, tout cela créait une atmosphère forte, attirante, attachante, qui vous enlaçait, vous possédait peu à peu... Et bien de profondes vocations maritimes furent inspirées là sur ce vieux quai de la Fosse...».

* *
*

Mais le temps passe. Après la guerre, où la Fosse a connu le roulement continu des convois de blessés ou

de permissionnaires, où les navires américains sont venus s'amarrer dans les derniers mois du conflit au côté des bateaux français — les derniers bateaux à voiles vont déserteur le port. Ils ne passeront plus sous le pont à transbordeur, d'où l'on a une si belle vue sur la ville.

Le port diversifie ses activités, et multiplie ses quais ; il continue de glisser vers l'ouest en bordure des rives industrielles, de Chantenay à Indret.

La Fosse reste néanmoins marquée par l'aventure maritime. Parmi les boutiques et les magasins qui ont envahi ses rez-de-chaussée, beaucoup ont vocation d'équiper soit les bateaux, soit les marins. La Fosse, c'est le quartier des matelots et, il faut le dire, c'est par beaucoup de Nantais, vers les années 30, le quartier mal famé de la ville. Grandeur et décadence ! Les bistrotiers sont nombreux le long du port et, certains soirs, les rixes sont fréquentes ; chaque angle des ruelles pittoresques menant vers les «maisons closes» peut dissimuler des ombres inquiétantes et les gens «comme il faut» hâtent le pas...

* *
*

Bien entendu, pendant la dernière guerre, le quartier devait payer un lourd tribut aux bombardements ; les Chantiers Navals constituaient une cible de choix pour les avions anglo-américains, de même que les navires allemands amarrés à quai. Aussi, les fiers hôtels, que deux siècles d'existence avaient à peine endommagés, s'écroulent comme châteaux de cartes. Ecoutons Stany Gauthier : «Sur les quais, les fastueuses demeures, souvenirs du passé maritime de notre Cité, ne présentent plus que des façades mutilées ; sculptures brisées, toitures effondrées, ouvertures béantes laissant voir des intérieurs ravagés... Il y avait là, sur ces quais et sur ces places, le travail accumulé de deux ou trois siècles, les efforts de gens de goût pour orner et parer une ville, pour la rendre plus belle, plus accueillante. Il a suffi de moins d'une heure pour anéantir tout cela, réduire à néant des rythmes cherchés avec patience, écraser des édifices amoureusement bâtis ; moins d'une heure a suffi pour semer la terreur et l'horreur là où il y avait la beauté...».

Du temps a passé, encore... Les plaies ont été pansées tant bien que mal... mais où est l'animation d'antan ? Depuis dix à quinze ans, les quais ne connaissent plus guère d'affluence qu'au moment du lancement des bateaux, que continuent de construire les Chantiers Dubigeon-Normandie. L'essentiel du trafic portuaire tend à se situer très en aval de la Fosse et, pour une part importante, s'installe aujourd'hui sur la rive gauche du fleuve, près de la centrale de Cheviré.

Plus de matelots en gouguette, plus de «maisons closes»... Le quartier a été assaini, mais n'a-t-il pas perdu son âme ?

La voie ferrée a été chassée du quai, mais le trafic automobile intense n'incite guère à se promener au long des immeubles restaurés ou reconstruits.

Cependant, le fleuve, lui, garde toute sa beauté. Il fait encore bon flâner sur ses cales qui ont vu à travers les âges se dérouler tant de scènes mouvementées et pittoresques. Nantes, sans la Fosse, ne serait plus Nantes. C'est là que s'équilibrent les influences à la fois terriennes et maritimes qui ont façonné notre cité.

Nous souhaitons que ce numéro des Annales de la Société Académique vous aide à en découvrir certains aspects.

Emilienne LEROUX
(Deuxième trimestre 1982)

NANTES «NOSTALGIE»



COLOMBE de la paix
Imperturbablement
Du Poète au savant
Telle une fée altruiste
Abritant sous son aile
Une légion d'artistes
Nantes eut de tout temps
Un grand rayonnement...

Légendaire citée
Des ducs de Bretagne
Figure de proue
Burinée par les siècles
Toujours debout
Malgré ses plaies ouvertes
Redresse son front pur
Et hisse sa bannière...

Venise de l'Ouest
Au site incomparable
Nantes bleue Nantes blanche
Nantes blanche Nantes bleue
Berce en ses bras de Loire
L'âme de ses enfants
Martyrs de tous les temps
Morts dans tous les camps
Qui ont payé au prix du sang
Le droit d'éternité...

Riche de son passé
Fière de son présent
Nantes témoigne encore
De leur identité
Ici, c'est un musée
Orgueil de la cité
Là ce sont des rues
Des places des allées
Des jardins des monuments
Qui racontent l'histoire
Tant de fois racontée...

Bien des fois je désire
Aller m'y promener
Afin d'y retrouver
Un peu de mon enfance
Une bouffée d'air pur
Qui nous venait de France
Quand on nous apprenait
Bayard «le chevalier
Sans peur et sans reproche»
Jeanne d'Arc
Les guerres de religion
L'Edit de Nantes

Quand on nous commentait
Colbert
La Compagnie des Indes
Les poètes
Madame de Sévigné Racine
Les philosophes
Montesquieu Voltaire
Lamoricière
Autant de choses
Qu'il me faut taire
Mais que j'interprète

Au piano de mon cœur
Sur des airs de Ladamirault
Dans le langage choisi
D'Anne du Bocage
DO RÉ MI FA SOL LA SI DO...
DO SI LA SOL FA MI RÉ DO...

Nantes «Nostalgie»
Le pont transbordeur
Cible des peintres d'un autre âge
Le port qui lui regorge
De souvenirs
Bateaux à vapeur baleiniers...
Voiliers à coques d'acier
Cap-horniers en partance
Armateurs Mariniers
Tout un monde qui grouille
S'agitant sur les quais
A l'affût des ailleurs...
Reviendront-ils jamais
De ces terres lointaines
Où s'ombrent en nos mémoires
Vaisseaux et capitaines?...

Nantes «Visionnaire»
Qui enfanta Jules Verne
Nantes «Univers»
Ville «test»
Ville CHARNIÈRE
Métropole de l'Ouest
Fluviale
Spatiale
Postale
Médiatique
Atlantique
En majuscule
En minuscule
Nantes «Neptune» est à la une
Nantes à l'esprit gageur
Favorise le voyageur.

Lucienne-Grâce GEORGES



LA MÉRIDIANNE DE LA RUE DE LA FOSSE



Le passant, le promeneur qui lève la tête devant le N° 8 de la rue de la Fosse aperçoit sur la façade, entre le 1^{er} étage et le 2^{ème} étage, un dessin bizarre fait de lignes droites et courbes en forme d'arabesques qui s'entrecroisent. Et il se demande bien de quoi il s'agit ? Certes, il y a le nom des mois et deux inscriptions très lisibles : «Solstice d'été» et «Solstice d'hiver» — qui lui indiquent que l'Astronomie doit être mêlée à l'affaire — sans parler de signes cabalistiques : les signes du zodiaque, mais combien, parmi nos contemporains, sont capables de les reconnaître sous leur forme stylisée, malgré la vogue des horoscopes, thèmes astraux et autres prétentions astrologiques. Il se trouve pourtant devant une curiosité : un vestige remarquable et assez rare d'une époque révolue qui doit remonter au 18^{ème} siècle (l'orthographe Aoust pour le mois d'août le confirme). Elle correspond du reste au moment le plus critique de la rivalité entre deux professions, les cadraniers et les horlogers — chacun revendiquant la maîtrise d'un art qui consistait à mesurer le temps —.

Depuis des siècles en Europe (et des millénaires dans d'autres régions du monde), le cadran solaire était connu et se trouvait être pratiquement le seul moyen de savoir «l'heure qu'il est». Et cela avec une bonne précision : de l'ordre d'un quart d'heure ou même d'une minute pour les tracés les plus performants.

Les cadrans solaires avaient, il est vrai, quelques inconvénients : d'abord ils étaient muets en l'absence de soleil par temps couvert ou pluvieux et tout simplement la nuit. Et puis ils avaient besoin d'une bonne orientation, complétée par une graduation soignée. La gnomonique (c'est ainsi qu'on appelle l'art et la manière de réaliser des cadrans solaires) avait pourtant atteint un développement tout-à-fait remarquable, il existait même des cadrans portatifs — comme plus tard des montres-goussets —.

L'autre moyen était bien évidemment l'horloge, c'est-à-dire mot-à-mot la machine «à dire l'heure». C'était l'héritière de nombreuses tentatives de connaître l'heure par des moyens divers : hydrauliques, mécaniques (tels que clepsydre, sabliers, etc...)

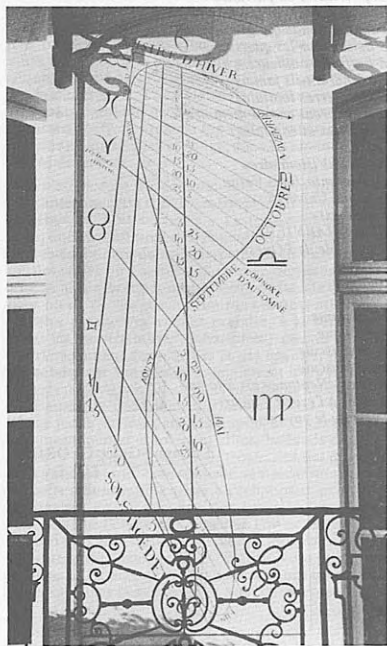
Aux 17^{ème}, 18^{ème} siècles, les horloges marchaient assez bien ; elles donnaient l'heure mais elles avaient deux graves défauts : leur imprécision et leurs irrégularités. Les horlogers ne pouvaient prétendre à une précision meilleure qu'une demi-heure par jour et qui plus est ils manquaient de repères, de références pour remettre leurs horloges à l'heure exacte.

Et c'est là précisément que se situe l'entraide entre les deux corps de métiers rivaux et concurrents, c'est la méridienne ! Le graphisme de la rue de la Fosse permet tout simplement de remettre sa montre à l'heure, à midi très exactement. En effet, ce 8 vertical et un peu tordu représente les emplacements successifs de l'ombre du soleil à l'heure précise de MIDI et tout au long de l'année. Il suffit donc de se placer devant la façade et lorsque l'ombre du soleil coupe la courbe (ou la tache lumineuse s'il s'agit d'un œillette), il est midi. Comme cela dure à peine quelques dizaines de secondes, la précision est très bonne (moins d'une minute).

Cela nous permet du reste de constater que le soleil, et donc le cadran solaire, n'est jamais exactement à l'heure. Or, à l'époque de cette concurrence entre cadraniers et horlogers, chacun cherchait à vanter sa marchandise en utilisant ce qu'on appellerait aujourd'hui des slogans publicitaires. Et l'un d'eux, un cadranier qui résidait à Versailles, avait fait figurer comme devise du cadran solaire construit dans la cour du Collège Royal, devenu le lycée Hoche à Versailles, la citation suivante :

«*Solem quis dicere falsum audeat*», c'est-à-dire «Qui oserait dire que le soleil se trompe?».

A première vue, il est évident que l'heure du soleil est toujours la bonne, mais pour celui qui est initié et qui sait qu'au contraire le soleil n'est jamais à l'heure sauf quatre jours par an, cela a une signification toute différente. En effet, alors que nous avons l'impression et même l'ambition d'un temps uniforme, régulier, précis, l'astre qui régule notre vie, aussi bien les jours et les nuits que les saisons, se permet lui de prendre des allures plus libres et son comportement semble presque fantaisiste puisqu'il avance (ou retarde) de 4 à 6 minutes en Mai et en Août, et même beaucoup plus, 15 à 17 minutes, en Février et Novembre. Les lecteurs attentifs et curieux seront encore plus émus de constater que ces écarts ne sont même pas en phase avec les saisons (équinoxes, solstices, etc...). Les raisons en sont cependant bien connues et pour satisfaire (en deux mots) ceux que cela préoccuperait, disons que la première cause de perturbation est l'inclinaison de



La Méridienne (Photo A. Bellanger)

l'axe de la terre (et nous retrouvons alors la même cause que pour les saisons) cela justifie deux maxima et deux minima par an. La deuxième raison est le fait que l'orbite terrestre autour du soleil est une ellipse que la terre parcourt en un an ; mais la vitesse de la terre sur sa trajectoire varie au cours de l'année : la terre accélère quand elle passe auprès du soleil et ralentit quand elle en est éloignée ; cela explique un maximum et un minimum chaque année par rapport au temps uniforme. La superposition de ces deux phénomènes fait que le soleil n'est jamais exactement à l'heure.

Mais alors notre fameuse devise prend une toute autre allure, car à une époque où Louis XIV se faisait appeler le Roi Soleil, cette devise, qui pouvait sembler une flatterie courtisane bien plate, prend au contraire la dimension d'une raillerie insidieuse et piquante, quoique réservée aux initiés. Du reste, il y a plus encore quand on sait que la citation est tirée de Virgile (Géorgique N° 1, vers 463) qui dit après le meurtre de César : «... Le soleil te l'indiquera... qui oserait l'accuser d'erreur... et prenant Rome en pitié, il se couvre d'un voile sanglant, et fait craindre à un siècle parricide

une nuit éternelle». Ce que le poète latin appliquait au soleil, roi et maître de la nature, un modeste sujet osait en tirer une contestation de l'infaillibilité du Roi Soleil tout en respectant strictement les lois de l'astronomie.

Mais revenons à notre méridienne. C'est donc tout simplement la référence qui permet de mettre sa montre à l'heure chaque jour à midi et cela tout au long de l'année.

Evidemment, à l'ère des montres à quartz et de l'horloge parlante (qu'on obtient en appelant le 36.99) cela peut sembler bien désuet... Il nous semble au contraire que nous avons là une pièce du patrimoine nantais bien conservée, bien restaurée et à qui il ne manque que peu de chose pour être remise en service. Il suffirait en effet de fixer au balcon supérieur et légèrement en avant de la façade, un oeillet dont la tache lumineuse se promènerait le long de ce grand 8 insolite et ferait revivre un passé riche d'enseignements.

Qui oserait laisser dormir un pareil souvenir !

Jacques GABORIT

LA CAPITAINERIE DU PORT

La vocation portuaire de Nantes s'inscrit dans son passé. N'était-elle pas appelée «l'œil de la Bretagne» au 18^e siècle. Sous l'Ancien Régime : «le port était sous l'autorité du Maître de quai, le capitaine du port en est le continuateur. Il a vraisemblablement existé à Nantes en l'an IV au plus tard si on en croit certains termes du règlement de la police du port datant du 28 messidor an IV. Sous l'Empire on trouve la signature du capitaine du port au bas des états mentionnant les entrées et les sorties des navires».

Ses services étaient installés dans un bureau du port, situé sur la promenade de la Fosse. Il fut démoli en 1844 et remplacé par un bâtiment plus conforme aux activités. Cet édifice ne dura que 40 ans ; au début des années 1880, il se lézarda et devint un danger pour le public. Le battage des pieux pour le quai vertical l'acheva et, dans un rapport du 29/07/1882, l'Ingénieur ordinaire précise «qu'il tombe en ruines». Il donne les mesures de son implantation au sol : 8 mètres sur 5 mètres. Il soumet également un projet pour sa reconstruction et son extension, cette dernière justifiée par le développement du commerce. Le personnel se composait de :

- un capitaine de port, un lieutenant de port, quatre maîtres de port, un écrivain, quatre marins, un agent chargé de la statistique et du jaugeage des bateaux, enfin la commission de contrôle des bateaux à vapeur composée de quinze membres dont les fonctions à Nantes sont de plus en plus actives n'a aucun local pour se réunir.

Voici les dimensions proposées : longueur 14 m 44, largeur 8 m 34, la répartition suivante :

Rez-de-chaussée :

- 1) Vestibule, cage d'escalier et lieux d'aisance,
- 2) Salle d'attente pour le public,
- 3) Bureaux des maîtres de port et écrivains-bureau de la navigation fluviale,

- 4) Cabinet du lieutenant,
 - 5) Magasin destiné à loger les appareils, cordages et avirons nécessaires au service courant
- Au 1^{er} étage :

- 1) Chambre du capitaine de port et cabinet de toilette,
- 2) Poste des marins
- 3) Salle de réunion de la Commission des bateaux à vapeur,
- 4) Bureau pouvant, en cas de besoin, servir de chambre à coucher.

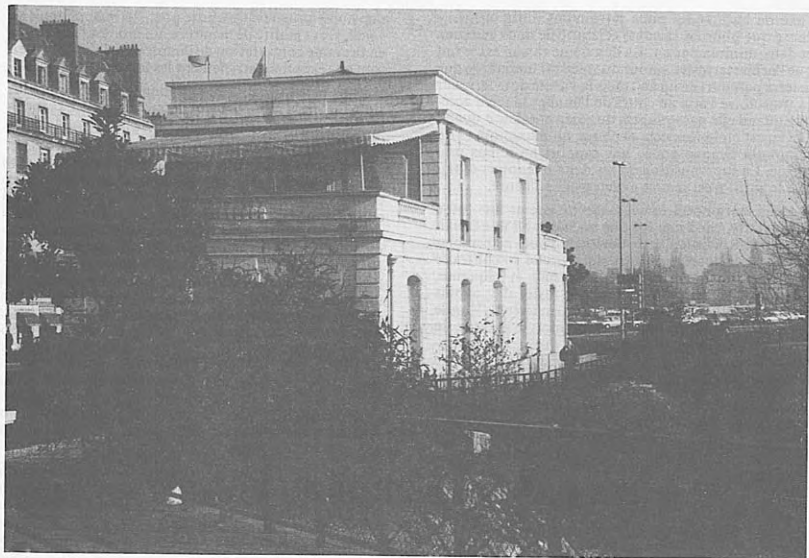
L'ingénieur précise «que le bureau se trouve placé au milieu du quai sur le point le plus fréquenté de la Ville. Il importe de lui donner dans une certaine mesure un aspect qui soit en harmonie avec l'importance du service du port dans une ville comme Nantes».

Le bâtiment sera construit 8 mètres en aval de l'ancien et 3 mètres en arrière. Le montant du projet s'élève à 24.000 francs. L'adjudication est lancée le 4/08/1883 et les travaux commencent de suite par l'adjudicataire : l'entreprise Decran. La réception des travaux a lieu le 26/12/1884 et s'élève à 31.740,21 francs.

L'édifice n'évoluera pas avant 1945, année où seront construites les deux ailes de chaque côté du bâtiment. Jusqu'en 1980, il abrita la Capitainerie et ensuite différents services rattachés au port.

En 1980, le transfert définitif dans les locaux du quai Ernest Renaud amène la fermeture de la Capitainerie.

Ce bâtiment appartient à l'Etat. Ce dernier a transféré à la Ville de Nantes la gestion et l'entretien de l'ancienne Capitainerie du Port sous réserve que cet immeuble soit réservé à l'exercice d'activités non contraies au caractère fluvial, portuaire ou maritime des lieux le 14/06/85. La Ville de Nantes consolide, rénove et aménage le bâtiment. L'inauguration a lieu en mars 1989. Elle le met à la disposition de la Fédéra-



La Capitainerie du Port

tion maritime présidée par Maître Quimbert. Cette Fédération, qui regroupe vingt cinq associations, gère le bâtiment appelé «Maison de la Mer-Daniel Gillard».

Pour permettre cette réalisation, un comité de soutien avait été créé ; il comprenait parmi ses membres le peintre Edmond Bertreux.

Le Bureau du port couvre l'ensemble de l'estuaire mais il est divisé en trois secteurs : Saint-Nazaire où réside le commandant de Port, Donges et Nantes.

Au cours des années 1927/28, dans ma plus tendre enfance, c'était un des buts de ma promenade matinale. Dans ce quartier actif étaient rassemblés bien entendu le Bureau du port, la gare de la Bourse et l'embarcadère des bateaux qui assuraient les dessertes de l'île Sainte-Anne, Chantenay, Trentemoult, Basse Indre, Couëron.

Je me souviens aussi qu'avec mon père, à marée basse, nous marchions au bas des quais, sur une bande d'alluvions, véritable dépotoir d'objets hétéroclites et de bois. Nous ramassions ce bois pour allumer la

cuisinière. Nous étions au niveau des flots : j'apercevais l'île Feydeau avec son marché, ses cales où accostaient le dimanche après-midi les bateaux chargés de moules. En face, l'île Gloriette et le quai André Rhuyos où s'amarrèrent les sous-marins en visite à Nantes. Et surtout la Loire aux eaux sales se dirigeant vers l'Ouest et qui passait sous le pont transbordeur, dernière porte avant l'Océan.

A ma droite, le long du quai de la Fosse, les cargos vidaient ou remplissaient leurs cales aux milieux des cris et des bruits rauques des grues à vapeur. De l'autre côté, sur la rive gauche, des navires de guerre, racés, où les ouvriers, tels des fourmis, finissaient leur œuvre, aidés par des grues géantes qui, avec précision, alimentaient le chantier.

Le petit bonhomme que j'étais rêvait et, depuis, ne peut se séparer de la Mer et des Bateaux.

Henri MARTINEAU

Sources : Livre Paul Jeulin
Archives Départementales
Madame Gillard

LE PONT TRANSBORDEUR

Au cours de l'hiver 1894-95, la navigation sur la Loire fut interrompue, en raison des intempéries, pendant plus d'un mois, paralysant le transport fluvial des marchandises de la Gare maritime à la Gare de l'Etat mais également celui des ouvriers travaillant sur les chantiers navals.

C'est en cette circonstance que naquit le projet de construction d'un pont reliant les deux rives de la Loire. Contacté en 1896 par l'ingénieur en chef du Génie maritime, Ferdinand Arnodin, fondateur à Châteauneuf-sur-Loire d'une usine de fabrication de câbles d'acier et inventeur du pont à transbordeur,

estima, dans le rapport qu'il rédigea, «que la solution la plus satisfaisante, à tous les points de vue, consistait à établir la communication au-dessus de la Loire à l'aide d'un pont à transbordeur du genre de celui établi en Espagne sur le Nervion en aval de Bilbao».

La proposition d'Arnodin fut retenue et, finalement, un décret daté du 26 mai 1898 déclarait d'utilité publique l'établissement d'un pont à transbordeur dans le port de Nantes, entre le quai de la Fosse et la Prairie-au-Duc. L'emplacement choisi se situait, sur la rive droite approximativement à hauteur de la rue de la Verrerie et, sur la rive gauche à hauteur du canal nord-sud lequel, après comblement, fera place à une voie dénommée boulevard Léon Bureau.

Le traité conclu concédait à Ferdinand Arnodin, collaborateur d'Eiffel, la construction et l'exploitation de l'ouvrage pendant quatre vingts ans. Les dépenses engagées étaient évaluées à 600.000 francs.

Arnodin confia la direction des travaux à son contremaître Virgile Baudin qui avait déjà travaillé à la construction des ponts de Bizerte et de Rochefort-sur-Mer. Les travaux furent exécutés sous le contrôle de deux ingénieurs nantais : Henri Chéguillaume et, après la mort de celui-ci en 1903, de Victor Colomi.

La première pierre du pont transbordeur fut posée le 12 septembre 1902¹.

Rappelons que les pylônes de l'ouvrage s'élevaient à une hauteur de 76 mètres et le tablier qu'il supportait était à 50 mètres. La distance d'axe en axe des pylônes atteignait 141 mètres et la longueur totale du tablier 191 mètres.

La nacelle du transbordeur comprenait une voie charretière et, sur les côtés, deux abris — première et deuxième classes — pour les piétons.

Les essais officiels de l'ouvrage eurent lieu en octobre 1903 et son inauguration le 28 du même mois, en présence des autorités de la Ville ainsi que des mem-

bres du «Clou», célèbre club artistique et humoristique nantais de la «Belle Epoque». Pour célébrer l'événement, les «Cloutiers» organisèrent une «soirée transborderesque» qui comportait au programme le chant d'une cantate : «Honneur à Arnodin (l'ingénieur), Gloire à Baudin (son adjoint), Vive Sarradin (le maire), etc...» et d'une ballade : «La ballade du Pont Transbordeur» sur l'air de «Cadet-Roussel». Dans ce dernier chant, les Cloutiers, qui avaient été invités à la cérémonie de l'inauguration, remerciaient les autorités :

«... d'avoir fait des discours que personne n'avait trouvé trop courts».

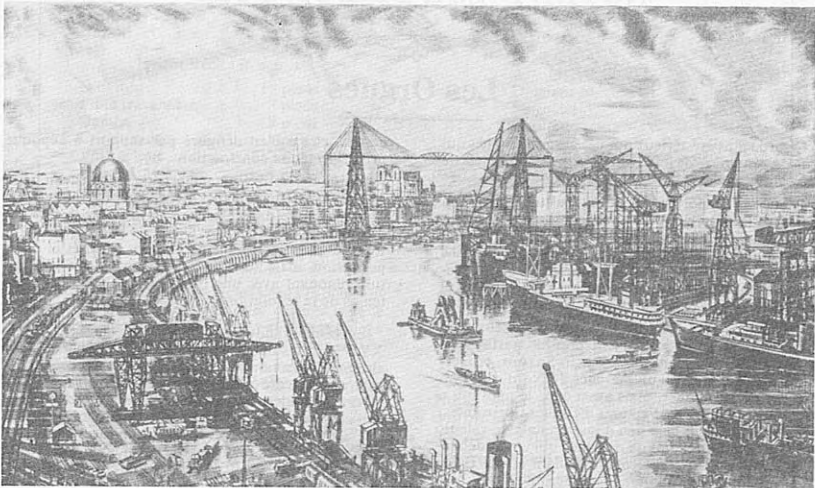
Le premier jour de sa mise en service, le 1^{er} novembre 1903, entre 6 heures et 20 heures, on enregistra plus de 24.000 traversées à 5 ou 10 centimes selon la classe, et près de 2.000 personnes firent l'ascension des pylônes au tarif de 0 F 50.

Le pont à transbordeur cessa de fonctionner le 1^{er} janvier 1955 après 52 années d'activité. En dépit des pétitions et des souscriptions organisées pour son maintien en service, il fut démolé en 1958.

Au cours de son existence, le transbordeur avait été le théâtre de plusieurs événements dramatiques : en 1904, la tentative de suicide d'un habitant de la Butte Sainte-Anne ; en 1920, la mort d'un enfant de 13 ans qui, s'étant imprudemment couché sous l'accosteur, fut écrasé à l'arrivée de la nacelle ; la chute de plusieurs attelages dans le fleuve ; enfin, en 1925, le jour de la Pentecôte, le plongeur mortel d'un acrobate polonais, Willy Wolf.

Etienne RAVILLY

1. Dans une plaquette publiée en 1981, «Vie et mort d'un transbordeur» (Pierre Gauthier, éditeur), Jean-Paul Bouyer fournit des précisions sur les différentes phases de la construction, les techniques utilisées, etc...



Le port de Nantes vu de S^{te} Anne
Eau-forte de A. Decaris, exécutée en 1947 et tirée en 150 exemplaires en 1956
(Collection M. et Mme Mignon-Massart)

POÈME



LE PONT-TRANSBORDEUR

*Je ne sais pourquoi ce matin
j'ai voulu voir le Port de Nantes
au-dessus de ses eaux luisantes
et m'envoler vers le lointain.*

*Un merveilleux pont de dentelle
appelle mon œil hésitant.
Emprunterai-je, cahotant,
le lent trajet de sa nacelle ?*

*Non, car j'ai besoin d'horizon
et veux monter vers cet espace
tout là-haut que le ciel embrasse.
Qu'importe la froide saison ?*

*Vers les marches je me dirige
et c'est la dure ascension,
souffle court, appréhension,
il ne faut céder au vertige...*

*J'atteins le royaume du vent
incroyable qui me transperce
et d'une gifle me renverse
ou presque sur le sol mouvant.*

*Entre les planches écartées,
on aperçoit les reflets gris
de la Loire aux doux coloris
voguant aux rives enchantées.*

*Cuivres, nickels étincelants,
un paquebot de fière allure
découpe sa superstructure
dominant les quais somnolents.*

*Et je revois comme en un rêve,
sous les oiseaux blancs familiers,
une flotille de voiliers
qui se balance et se soulève.*

*Détachant mes yeux de ce flux,
je quitte à regret mon nuage,
le port est vide, bien trop sage
et le Pont-Transbordeur n'est plus.*

*Nantes, ma ville, ton image
unique dans le soir doré
s'efface au cœur désemparé ...
Souvenir flou ... c'est grand dommage.*

1954 - 1991

Geneviève DARTOIS

NOTRE DAME DE BON PORT



Les Orgues

Quoi de plus mystérieux que ces grandes Orgues qui dans la pénombre de leur tribune dominent les nefs de nos églises d'occident.

Beaucoup n'y portent attention, et s'étonnent quand le hasard leur permet d'en approcher, non seulement de sa complexité, mais aussi de son ancienneté, de son histoire, de sa vie, qui depuis 250 ans avant Jésus Christ, à Alexandrie grâce à l'imagination de Crésius, se poursuit sans faille jusqu'à nos jours où il suscite un renouveau d'intérêt certain.

Contrairement aux pays flamands berceau au XV^{ème} siècle de cet instrument presque parfait que nous connaissons ; aux pays Anglo-Saxons, et Germaniques, en France aux marches du Nord, de l'Est, l'Alsace en particulier, mais aussi dans le midi qui a possédé des Écoles de Factures d'Orgues florissantes, notre Ouest connu bien peu d'instruments de valeur, mis à part certains coins de Bretagne qui virent débarquer le facteur Anglais Robert Dallam au XVII^{ème}, chassé par la révolution religieuse de son pays.

A Nantes, un seul orgue, celui de la Cathédrale Saint Pierre dont la principale construction date de 1784 par Cliquot. Hélas, il a subi beaucoup de transformations

depuis, et est bien défiguré par rapport à l'époque privilégiée de sa construction.

Mais dans notre Cité, un instrument construit voilà 100 ans exactement, a fort discrètement pris une place prépondérante dans l'histoire générale de la Facture d'Orgues ; celui de Notre Dame de Bon Port - Saint Louis à cause non seulement de ses qualités et de sa perfection, mais aussi de l'importance de sa conception renouant avec une tradition oubliée, reniée, au temps de la révolution.

En bref, grande période de l'Orgue les XVI^{ème} - XVII^{ème} et les deux tiers du XVIII^{ème} siècle où l'Orgue tel que nous le connaissons devient prépondérant, ce qui tente facteurs et organistes de rapprocher l'Orgue de ce dernier, chose aberrante, par abandon de son caractère propre donné par ces jeux caractéristiques faisant sonner des «harmoniques» (quintess- tierces-septièmes, octaves) qui lui confèrent cette clarté, ce scintillement à nul autre pareil ; jeux, sonorités qui après cent ans d'exclusion, se retrouvent pour la 1^{ère} fois dans l'Orgue de Notre Dame de Bon Port - Saint Louis, qui en font sa célébrité universellement reconnue dans le monde de la Facture d'Orgues, ce qui

l'a fait classer Monument Historique, le seul de la région, et cela grâce au génie de son réalisateur Louis Debieerre.

La vie de celui-ci ? Un enchaînement miraculeux.

Fils d'un menuisier-ébéniste, Louis Debieerre naquit le 18 juillet 1842 au N° 24 de la rue Voltaire et, à 12 ans, rejoignait l'atelier de son père jusqu'à son départ à 17 ans pour se perfectionner dans son métier à Paris.

Embauché le 17 août 1859 par M. Thébault, Facteur d'Orgues, 146 rue de Vaugirard, il y découvrit la technique de la construction de l'instrument, aussi, après son rappel à Nantes par son père, n'hésita-t-il pas à la demande de l'aumônier de la Chapelle de Toutes-Joies, centre de patronage qu'il fréquentait, à construire un petit orgue qui sera le point de départ d'une très grande manufacture renommée dans la France entière.

Quelle ne fut pas sa joie sans aucun doute lorsque le Curé de la récente paroisse Notre Dame de Bon Port - Saint Louis, lui commanda un grand orgue pour cette église où il avait été baptisé et s'était marié, ayant passé toute sa jeunesse dans le quartier. Contrat signé le 6 janvier 1888, l'inauguration par Eugène Gigout ayant lieu le 19 mars 1891, dont le comité d'expertise

présidé par ce dernier, organiste de Saint Augustin à Paris, rédigeait le texte admiratif de réception suivant :

«C'est pour nous un devoir de conscience d'ajouter que M. Debieerre, mû par un sentiment d'affectueux souvenir et de reconnaissance, a voulu contribuer à l'embellissement de l'église de la Paroisse dans laquelle il a passé vingt cinq années de sa jeunesse.

L'orgue de Notre Dame de Bon Port est une de ces œuvres entreprise et achevée avec amour, sans préoccupation de gain, comme le faisaient, pour les églises, les artistes d'autrefois ; elle fera longtemps honneur et au facteur qui à le mérite de l'avoir exécutée et à la paroisse qui a le bonheur de la posséder».

Quelle était la composition de cet instrument ?

Trois claviers manuels de 56 notes, pédalier de 30 notes, deux boîtes expressives renfermant les tuyaux du clavier de Récit et de deux du grand chœur, dénomination d'un positif incorporé dans le buffet.

Transmission électro pneumatique système Peshard-Barker amélioré par Debieerre. La transmission initialement prévue devait être mécanique, la transmission électrique, une des premières de France fut adoptée après le succès de son application par Debieerre à l'orgue du théâtre Graslin de Nantes en 1885.

En voici la composition :

1^{er} clavier : grand orgue (56 notes)

| | | |
|-------------|---|----------|
| Violoncelle | : | 16 pieds |
| Bourdon | : | 16 pieds |
| Flûte | : | 8 pieds |
| Montre | : | 8 pieds |

| | | |
|------------|---|---------|
| Salicional | : | 8 pieds |
| Bourdon | : | 8 pieds |
| Prestant | : | 4 pieds |
| Plein jeu | : | 6 rangs |

2^{ème} clavier : grand chœur (56 notes)

| | | |
|-----------------|---|---------|
| Voix humaine | : | |
| Flûte octavante | : | 8 pieds |
| Dolce | : | 8 pieds |
| Octava | : | 4 pieds |
| Nazard | : | 2 2/3 |

| | | |
|-----------|---|----------|
| Doublette | : | 2 pieds |
| Tierce | : | 1 3/5 |
| Basson | : | 16 pieds |
| Trompette | : | 8 pieds |
| Clairon | : | 4 pieds |

3^{ème} clavier : Récit (56 notes)

| | | |
|-------------------|---|----------|
| Quintaton | : | 16 pieds |
| Flûte traversière | : | 8 pieds |
| Gambe | : | 8 pieds |
| Cor de nuit | : | 8 pieds |
| Voix céleste | : | 2 rangs |
| Flûte octavante | : | 4 pieds |

| | | |
|-----------|---|---------|
| Dulciane | : | 4 pieds |
| Flageolet | : | 2 pieds |
| Carillon | : | 3 rangs |
| Hautbois | : | 8 pieds |
| Trompette | : | 8 pieds |
| Clairon | : | 4 pieds |

Pédalier (30 notes)

| | | |
|-----------|---|----------|
| Sousbasse | : | 16 pieds |
| Basse | : | 8 pieds |

| | | |
|-----------|---|----------|
| Bombarde | : | 16 pieds |
| Trompette | : | 8 pieds |

Outre tous ces jeux de nombreux pédales d'accouplements des claviers entre eux, des claviers avec le pédalier, des pédales de tirage de jeux et deux pédales à bascule actionnant les deux boîtes expressives.

Plein de générosité, Louis Debieerre pour la perfection de l'équilibre sonore avait ajouté de sa propre autorité 4 jeux non compris dans le contrat initial.

Fort bien entretenu, il devait assurer son service à l'admiration de tous, en particulier de Louis Vierne organiste de Notre Dame de Paris et de Nadia Boulanger qui s'y firent entendre en 1920 et 1922, jusqu'en 1929 date d'un relevage fait par M. Gloton, successeur de Debieerre, travail dont on profite pour ajouter au pédalier Flûte de 16 pieds - Flûte de 8 pieds - Flûte de 4 pieds, une quinte 2 2/3 avec des tirages Sousbasse

32 pieds et Flûte de 32 pieds sans changer quoi que ce soit à son harmonie exceptionnelle. Et l'inauguration eut lieu le 2 février 1930 par le Chanoine Fauchard, organiste de la Cathédrale de Laval.

Une deuxième jeunesse commençait pour lui, période tragique où il allait frôler le désastre, l'église Notre Dame de Bon Port étant située au centre des destructions des terribles bombardements de septembre 1943, les ruines s'accumulant autour d'elle».

Le cataclysme n'avait cependant point altéré la voix de ce magnifique instrument soigné avec attention par Joseph Beuchet, petit-fils de Debieerre. Il devait poursuivre sa carrière, faisant l'admiration de tous les virtuoses qui s'y firent entendre en concert : André Marchal, Marcel Dupré, Gaston Litaize, Jean Langlais, etc...



Maurice Poté au clavier
(Maurice Baudet, photographe-portraitiste nantais, rue Félibien)

Mais pourtant, dans les années 70, il commençait à donner des signes de fatigue ; et après de nombreuses démarches sa réfection commençait par le Nantais Jean Renaud, facteur d'orgues des monuments historiques, la Maison Debierre-Beuchet ayant disparu.

Aucun changement dans son esthétique, mais en accord avec les affaires culturelles et historiques, il lui fut ajouté un plein jeu de cinq rangs de tuyaux au grand chœur, et au grand orgue une doublette de 2 pieds, un plein jeu de 7 rangs de tuyaux pour chaque note, une trompette de 8 pieds et un clairon de 4 pieds le portant ainsi à 45 jeux et à 4000 tuyaux dans un équilibre sonore d'une unité parfaite.

Inauguré par deux jours de solennités les 10 et 11 octobre 1981 par Georges Robert, organiste de Notre Dame de Versailles, avec une présentation par le grand musicologue Louis Dufoureq, l'Orgue de Notre Dame de Bon Port - Saint Louis demeure un chef d'œuvre, témoin d'une époque privilégiée où la facture d'orgues, retrouvant ses traditions, prit un essor nouveau, continuant la longue histoire du plus ancien des instruments à claviers.

Maurice POTÉ

N.B. : les chiffres donnent en «pieds» (33,33 cm) la hauteur du 1^{er} tuyau de Do - 16 pieds 4 m 80 - 8 pieds 2 m 40 - 4 pieds 1 m 20 - 2 pieds 60 cm.

Le Fronton d'Amédée Ménard

«Demain, dans la soirée, écrit le "Phare de la Loire" du Mercredi 26 Mai 1858, la toile qui cache le fronton de la nouvelle église Notre Dame de Bon Port, construite par M. Chenantais, sera enlevée. Ce fronton est une œuvre en tout point remarquable due au ciseau d'Amédée Ménard».

Amédée Ménard, né à Nantes le 16 octobre 1806, fils d'un marchand de bois, est l'élève de Molknecht — ce sculpteur tyrolien, naturalisé français, à qui nous devons la statue du roi Louis XVI sur la colonne de la place Maréchal Foch.

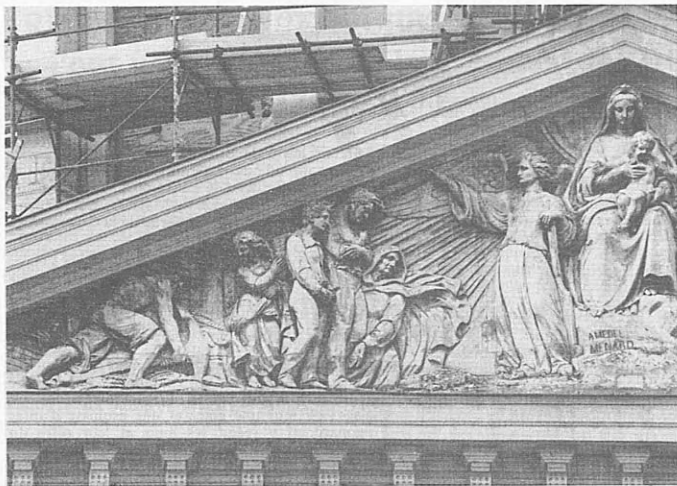
Amédée Ménard réalise plusieurs statues à Nantes : celle de Sainte-Anne ; celle de l'avocat et ministre Adolphe Billaut ; la Loi et la Force : les deux statues qui ornent la façade du Palais de Justice ; l'Erdre et la

Sèvre, à la Poissonnerie, ou encore la Ville de Nantes, la Loire et l'Océan qui surmontaient la Gare d'Orléans. Au musée des Beaux-Arts, on peut voir de lui le buste du Nantais François Cacault, et au cimetière Miséricorde celui de l'architecte Joseph Chenantais.

A droite du fronton, on peut très bien lire la date de cette œuvre : 1858.

«Notre Dame de Bon Port est assise sur un trône dont le piédestal est un rocher, sur lequel figure le nom du sculpteur. Elle tient sur ses genoux l'Enfant Jésus qui étend les bras comme pour embrasser le monde. De chaque côté du trône, un ange évoque les deux émotions de la vie du marin : le départ et le retour.

L'ange du départ se tient à la droite du trône et, appuyé sur un gouvernail, il étend une main en signe de



Le fronton de l'Eglise Notre Dame de Bon Port (Photo A. Bellanger)

bénédiction vers un groupe de marins qui vont quitter le port. Une pauvre vieille mère les a conduits aux pieds de la Vierge. L'un de ses fils semble accoutumé aux dangers des longs voyages entre le ciel et l'eau ; l'autre, plus jeune, va les affronter pour la première fois ; une sœur enfant les suit et jette un regard inquiet sur un vieux marin qui lève l'ancre du navire prêt à emporter les deux frères.

A droite du fronton, on les voit revenir au port et accomplissant le vœu fait à Notre Dame. Ils sont accueillis par l'ange du retour, debout à la gauche du trône de la Vierge, et qui reçoit les ex-voto promis à la Patronne des Navigateurs.

Un cierge est offert par la mère reconnaissante ; son fils apporte un navire, la petite fille des fleurs ; le vieux marin s'est agenouillé et remercie la Vierge de Bon Port en joignant les mains.

Les quatorze statues ainsi groupées sont remarquables par l'expression, l'harmonie des lignes, la vérité des attitudes.

Ainsi, en lisant le "Phare de la Loire" du Vendredi 4 Juin 1858, les Nantais découvraient l'œuvre en ronde-bosse d'Amédée René Ménard.

Jean LANDAIS



Le Peintre Henri-Pierre Picou



L'église Notre Dame de Bon Port est construite de 1846 à 1858, selon les plans des architectes nantais Seheult et Chenantais. Cette église a la forme d'une Croix Grecque, surmontée d'un dôme elliptique orné de pilastres jumelés, semblable aux dômes italiens.

A l'intérieur, cette coupole est décorée d'une frise circulaire de 57 mètres de développement, représentant 140 figures de sujets sacrés, peinte par Alphonse Le Henaff. Sous cette frise, le cul de four de l'abside est recouvert d'une toile tendue peinte par Henri-Pierre Picou et représentant la Cène.

Henri-Pierre Picou est né à Nantes en 1824. Elève de Delaroche et de Gleyre, il obtient des médailles de 2^e Classe aux Salons de 1848 et de 1857, ainsi que le 2^{ème} Grand Prix de Rome en 1853. D'une taille au-dessus de la moyenne, yeux bleus, il était, dit-on, très beau dans sa jeunesse.

Il peint principalement des scènes de guerre et des sujets historiques. Dans la Galerie 1900 du Musée des Beaux-Arts de Nantes, on peut voir un grand tableau «A la Nature» ou «Hommage à la Nature» peint en 1858. Cette toile a été estimée en 1913 à 20.000 francs.

Ses principaux tableaux sont «Cléopâtre et Antoine», «Le passage du Styx» (Salon de 1849), «Cléopâtre dédaignée par Octave», «Sapho», «Psychée aux Enfers», «Psychée devant Vénus», «L'Amour et la Jeunesse», «L'Amour fait passer le Temps», «Le Temps fait passer l'Amour», «L'Amour et l'encan», «Moisson des Amours» (1855). Ses deux dernières compositions sont : «Le Guépier» et «La Tentation».

Il est très connu en France, mais également à l'étranger. Un jour, il est appelé à Saint-Cloud. On lui propose la Légion d'Honneur à condition qu'il prêtât serment à l'Empire et qu'il se mariât. Il aurait répondu : «Mon maître Gleyre n'est pas décoré !

Quant à votre serment impérial et au serment conjugal, cela me regarde et je ne les prêterai pas !».

Par une lettre de Bruxelles, datée du 17 Janvier 1891, on apprend que «La Fontaine aux Amours» qui se trouvait au Château de Laeken n'a pas été détruite dans l'incendie du château. Sa Majesté assure le peintre que sa toile fait toujours partie de la collection de Bruxelles.

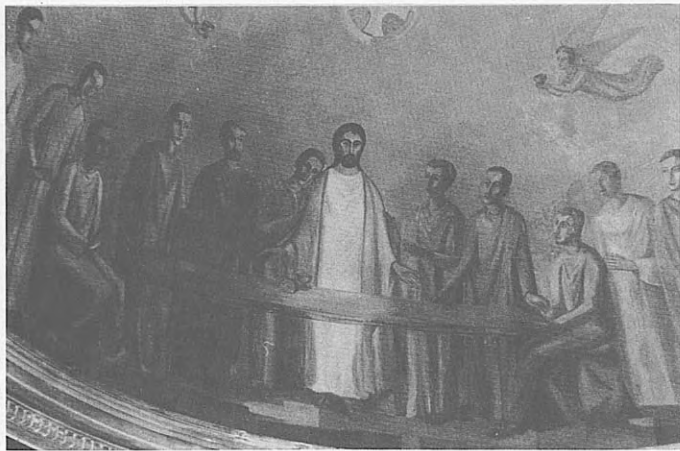
Henri-Pierre Picou décède le 17 Juillet 1895 à l'hospice St-Jacques où il a été admis le 12 Mai 1888 comme pensionnaire, à la demande de son frère Eugène Picou, architecte, professeur aux Beaux-Arts et demeurant 3 place de la Petite Hollande, lequel s'engage à payer la pension de 1,40 franc par jour. Pendant ces sept années, il occupe donc deux pièces au rez-de-chaussée de l'hospice St-Jacques : une chambre et un atelier. Le mobilier se compose d'un lit, d'un fauteuil et de deux chaises ; au mur une glace et une esquisse d'après Fragonard. Il y reçoit ses amis et leur offre du bouillon.

Après son décès, un avis mortuaire est inséré dans la presse parisienne, dans le «Petit Parisien», dans la «Chronique des Arts» qui reproduit son tableau «Le Guépier», et également à Francfort dans le «Frankfurter Zeg», preuve de la célébrité hors des frontières de ce peintre nantais.

Une visite à l'Eglise Notre Dame de Bon Port pour admirer cette Cène, toile chaude de tons où les personnages se détachent sur fond or, une visite au Musée des Beaux-Arts, à la Galerie 1900, pour contempler l'«Hommage à la Nature», vous permettront d'apprécier le talent de ce peintre du XIX^e siècle, classé dans les «Pompier» et aujourd'hui quelque peu oublié.

Claude KAHN

Sources : Archives du Musée des Beaux-Arts de Nantes.



«La Cène» d'Henri-Pierre Picou (Photo A. Bellanger)

REGARD SUR QUELQUES OBJETS DE FAMILLE...

Pour une évocation de la présence des DOBRÉE à Nantes entre 1775 et 1895 (Collections du Musée Thomas Dobrée)



Le legs, que Jean Frédéric Thomas Dobrée (1810-1895) fit au Département de Loire-Inférieure en 1894, incluait, à côté de collections d'œuvres d'art, un ensemble de caractère privé, affectif, constitué de meubles, peintures, miniatures, livres et objets personnels. Confronté aux documents d'archives qui parfois en révèlent l'exacte description ou bien en justifient la présence dans un contexte familial ou professionnel, cet ensemble livre alors des témoignages précis sur les personnalités des Dobrée. Une trame se dessine, lacunaire certes, ponctuée d'émotions diverses, mais tout à fait passionnante pour l'observation d'un patrimoine familial à travers trois générations et sur plus d'un siècle.

**Pierre Frédéric Dobrée (1757-1801)
et Marie Rose Dobrée
née Schweighauser (1757-1781)**

Une bague en or, verre bleu et roses de diamant, au chiffre entrelacé SD (1777 ?), un étui à cire à cacheter, en ors ciselés et *armé en alliance*, c'est-à-dire muni d'un sceau gravé aux armes des familles Schweighauser et Dobrée (commandé à Nantes en 1779 chez Poirier Duroy), deux portraits montés en médaillon, peints à la gouache sur ivoire avec un très subtil jeu d'entrecroisements de hachures, de nuances en aplats et de reflets naturellement brillants de l'ivoire, répliques émouvantes des portraits exécutés par le pastelliste Michel en juin 1778 : tels sont les plus symboliques souvenirs de l'union du fils du négociant anglais, lieutenant-bailli de Guernesey, et de la fille d'un homme d'affaires nantais d'origine bâloise. Cette union est brisée dès 1781. Peu après la naissance de Thomas, la jeune femme meurt ; elle aimait la vie, elle avait du goût, de l'élégance. Musicienne, elle jouait du clavecin et chantait. Jouait-elle aussi du violon, de la mandoline, de la clarinette pour avoir fait entretenir ces instruments par M. Parizot en juillet 1779 ? Ces plaisirs étaient partagés par son mari, fidèle auditeur du *Concert d'amateurs à la Fosse* en 1779-1780, et passionné de théâtre et de littérature française : à lui, sans aucun doute, nous devons la présence au musée d'une série d'éditions de Crébillon, Marmontel, Marivaux, Rétif de La Bretonne.

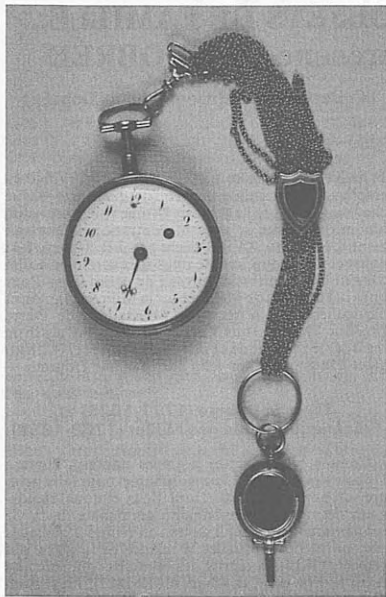
Actif associé et interprète de son beau-père devenu l'agent commercial du Congrès des Etats-Unis à Nantes (pour lui il rencontre à Paris Benjamin Franklin en 1778), bientôt tout responsable de la Société Schweighauser et Dobrée (1782), grand négociant et armateur aux ambitions précoces et intelligemment mesurées dans le contexte économique d'abord favorable, puis dans les années de marasme, Pierre Frédéric Dobrée s'engage dans la vie publique comme conseiller municipal sous le mandat de Kervégan (1789-1792), et auprès des Etats-Unis comme Vice-Consul à Nantes (1794-1799). Pour preuves de ces engagements, et d'un profond attrait pour les idées des Lumières qu'il défendit notamment en vénérable Maître de la loge nantaise *La Fraternité* (1792-1793), le musée conserve le brevet d'admission de Pierre Frédéric Dobrée dans la Compagnie des Volontaires créée le

18 juillet 1789 par cette même loge, et plusieurs objets à emblèmes maçonniques, parmi lesquels une bague chevalière en or ciselé et gravé. Ultime « présence » d'un homme au destin si souvent contrarié : un portrait peint à la fin du XVIII^e siècle par J.B. Isabey, à la gouache sur ivoire, monté dans un cadre d'or à filet d'émail bleu translucide et rang de perles fines. Pour qui a lu l'ouvrage de Mellinet sur la Milice à Nantes, et particulièrement le récit des arrestations de Pierre Frédéric Dobrée sous Carrier, il convient aussi de regarder le portrait de sa fille Marie-Rose (1778-1840) peint à la gouache sur vélin par Madame Doucet².

**Thomas Dobrée (1781-1828) et
Frédérique Dobrée née Möller (1788-1858)**

Comme bien d'autres notables nantais, Thomas Dobrée s'est adressé à François Sablet pour faire peindre son portrait en 1807 : ambitieux et doué, rapidement devenu une personnalité dominante de la vie économique nantaise, il devra son renom à quelques entreprises notoires telles la relance de la pêche des cétaqués (1817), la reprise des relations commerciales entre la France et la Chine (1817-1827), l'invention d'un feutre protecteur pour la carène des bateaux (1815-1821), ou le soutien du développement de la métallurgie (1823). Protestant libéral, philanthrope, actif au sein de la Chambre de Commerce et de la municipalité, il sut aussi entretenir les relations officielles avec le pouvoir. Témoins, les objets symboliques que sont les clous et le marteau de charpentier en argent, gravé de l'écusson de France et d'une dédicace de Louis Antoine duc d'Angoulême, en souvenir d'une visite aux chantiers Jullot le 4 novembre 1817 lors de la pose solennelle de la quille du *Fils de France*, le trois-mâts bienôté en partance pour Canton, ou bien encore cette tabatière de Garnaud, orfèvre du dauphin, en or ciselé avec portrait du duc en miniature sur le couvercle, offerte à l'armateur le 25 mai 1827, en remerciement de boîtes à thé, de jeux en ivoire et d'une série d'objets au chiffre MTC (Marie-Thérèse Charlotte de France, duchesse d'Angoulême) rapportés de Canton. 1827, c'est aussi l'année d'édition de cette médaille en or estampé et gravé par Depaulis et Depuymaurin, à l'effigie de Charles X, pour le prix décerné à Thomas Dobrée inventeur du feutre de doublage. C'est l'année du retour à Nantes de toutes ces œuvres chinoises — mobilier, gouaches, statuettes, porcelaines et objets divers — attendues par l'armateur passionné qui en avait souvent dessiné le *projet*, mêlant ainsi à l'exotisme la note autoritaire d'un goût personnel³.

De l'homme privé, bien des objets nous disent le raffinement : ce sont des boîtes à pilules, des flacons à sels, en cristal de roche taillé et serti d'or ou de vermeil ciselé, une clef-breloque en or ciselé et topaze, reliée à une fine chaîne-colonne, une montre à répétition du maître-horloger nantais Cernaui, avec bélière à pompe, clef-breloque et chaîne d'or ensermée à mi-hauteur dans un médaillon coulissant d'or et d'émail bleu nuit. Ce sont ces cachets en cornaline, gravés en creux aux armes des Dobrée, et cette châteline en or retenant deux cachets-breloques de cornaline et



Montre avec chaîne, médaillon, clef-breloque.

- J. Cernaui, horloger à Nantes, 1^{er} tiers du XIX^e siècle - Or et émail blanc, émail translucide, cornaline. (Coll. Ch. Hemon, Musées Départementaux de L.-Atl.)

d'améthyste (ces cachets qu'on appelait *charivari*, sous la Restauration, pour le bruit qu'ils faisaient en s'entrechoquant).

Un même raffinement a dicté le choix des bijoux offerts à Frédérique Möller, qu'il a épousée à Hambourg, en 1808 : travaux parisiens pour la plupart (au poinçon tête de bélier marquant les ouvrages parisiens de 1809 à 1838)⁴, ils témoignent des modes qui ont favorisé tour à tour la création de parures de style romain en or, cornaline, turquoises et émail peint imitant la mosaïque antique de thème naturaliste, celle de bijoux en or et grenats taillés à facettes, de camées monochromes sculptés sur corail, celle de parures en or tissé ou filigrané avec cannetille et grénets, ou bien en or et brillants, sur argent. La jeune femme était la fille de J. Möller, qui sera consul du Danemark à Nantes en 1815, et de Christiane Paschen dont le portrait peint en camaïeu sur ivoire par le miniaturiste Hipolite (1789) est un fort délicat rappel de la grâce et de la coquetterie (coiffure partiellement poudrée, parure de perles fines). Elle était musicienne, comme le prouve le recueil de musique imprimé en 1805 à Hambourg et contenant une partition manuscrite, *Romançe d'Astrée, Musique de A. de Dalvimare*, qui lui est dédiée. Le piano-forte d'Erard (1803), conservé au musée, a-t-il été acquis pour elle ? Elle était d'une grande piété et laissa à son fils un émouvant carnet relié de maroquin, où elle avait rassemblé, en 1824, des *Pensées chrétiennes* pour tous les jours de l'année. Lorsque Pavillon peignit en 1828 le portrait de l'armateur et le sien, splendide référence à la mode Charles X,

elle était déjà veuve, devant prendre en mains pendant plus de dix ans encore les destinées de la société familiale, avec l'aide de son fils et d'un associé.

(Jean Frédéric) Thomas Dobrée (1810-1895) et Wilhelmina Jane Dobrée née Walsh (1813-1889)

Comment ne pas affirmer que l'évolution de la personnalité de (Jean Frédéric) Thomas Dobrée passe nécessairement par la découverte de ses collections qui le révèlent admirateur d'œuvres de haute époque, bibliophile érudit et amateur d'estampes... Mais considérons toujours exclusivement l'ensemble privé du fonds Dobrée, pour noter la préoccupation du collectionneur de regrouper à Nantes le souvenir de ses ancêtres. On lui doit ainsi la présence au musée de ces portraits de l'école anglaise du XVIII^e siècle, miniatures ou peintures, représentant notamment Thomas Dobrée et Catherine de Haviland, ses arrière-grands-parents de Guernesey, dont il fera graver les armes sur son palais, ou Nicolas Dobrée (1678-1751), arrière-arrière-petit-fils de Jean Dobrée qui avait fui la Normandie, à la suite du comte de Montgomery, pour échapper aux persécutions religieuses du milieu du XVI^e siècle. Agent de l'Amirauté à Guernesey, Nicolas Dobrée dressa les premières cartes maritimes de l'Archipel de la Manche, ce que suggère son portrait.

Citons aussi les portraits en miniature chargés d'une valeur affective accrue par la présence à leurs revers de symboles sentimentaux ou funéraires : au portrait de Thomas Dobrée (1728-1798) est ainsi associée, sur



Flacon à sels en forme de pulvérin.

- 1^{er} tiers du XIX^e siècle - Or et cristal de roche taillé (Coll. Ch. Hemon, Musées Départementaux de L.-Atl.)

fond d'or guilloché recouvert d'émail bleu translucide, une jeune femme sacrifiant à l'auteur de l'Amour, tandis qu'une mère de cheveux blancs montée en boucle avec ruban de perles, ou des cheveux châtain nattés et disposés en quadrille ornent le revers des portraits de Dobrée le Mesurier enfant et de J.-M. Fischer, cousins de l'armateur. Des bijoux aussi rappellent les défunts de Guernesey ou d'Angleterre : bagues reliquaires, broches, pendentifs contenant des mèches de cheveux. Le plus intéressant sans doute est ce pendentif en or ciselé et amati, avec cabochon d'améthyste, conçu sur le thème funéraire du serpent dévorant le cœur, en souvenir du décès de M.-A. Gyllett en novembre 1837. Comment ne pas songer à ce pendentif en regardant la tour du palais qui arbore un cœur déchiré par une vouivre...

Sait-on aussi que J.-F. Thomas Dobrée eut tellement à cœur de préserver l'ensemble des bijoux de sa famille — plus de deux cents pièces — qu'il rédigea au Grand Blottereau en 1895, peu de temps avant sa mort, cette disposition testamentaire, en complément du premier testament olographe (1894) :

« Je veux qu'aucun des joyaux, or, pierreries, diamants et perles portés par ma femme, par ma mère et ma tante Rose Dobrée, ne soit distraire, vendu ou donné. Il me serait très pénible que des objets portés par ces trois saintes femmes fussent profanés par l'usage qu'en feraient des filles sur les épaules desquelles ils pourraient arriver. On avisera à les grouper de la façon la plus idoine dans un reliquaire en or et cristal et placé dans un coffret en fer dans un endroit où ils ne puissent être volés, dans la partie la plus secrète du Cimelium des Irlandais. Ils y seront conservés comme des reliques et des modèles de ce que l'art de notre temps produit de meilleurs. »

Derniers regards : sur Jane, « ravissante blonde, de santé fragile et bonne musicienne » (Mme Allotte de La Fuye), représentée dans l'éclat de la maturité en 1851 par Alexandre Juilliard, et sur J.-F. Thomas Dobrée à qui son ami Paul Chabas rend hommage dans un portrait posthume (1898). La lignée des Dobrée nantais s'est achevée. Le collectionneur, qui a délibérément choisi en 1844 de rompre la tradition familiale du négoce et de l'armement, s'est inscrit pour l'éternité dans l'histoire de la vie nantaise en léguant ses collections et le palais destiné à les abriter, et dont il a minutieusement et autoritairement surveillé la construction depuis 1862.

Marie RICHARD,
Conservateur aux Musées
Départementaux de Loire-Atlantique.

1. Cf. *Nantes et les Etats-Unis - 1775-1783* - Exposition au Musée Dobrée, 1976

2. Références des œuvres citées : collection Dobrée, inv. 896.1.1071 ; 896.1.1189 ; 896.1.1012 et 896.1.1015 ; 896.1.3868 et 896.1.3869 ; 89.370 ; 896.1.1147 ; 896.1.1014 et 896.1.1016.

3. Cf. *Voyages à la Chine, 1817-1827* - Exposition au Musée Dobrée, 1989

4. Nous remercions M. Williamson pour sa précieuse collaboration à l'étude de cette collection de bijoux.

5. Références des œuvres citées : collection Dobrée, inv. 896.1.3828 ; 896.1.4149 (1 à 3) ; Dobrè 239 ; 896.1.568 ; 896.1.1161 et 896.1.1225 ; 896.1.1129 et 896.1.1224 ; 896.1.1120 ; 896.1.1163 ; 896.1.1173 et 896.1.1179 ; 896.1.1164 ; 896.1.1136 et 1138 ; 896.1.1097 à 1099 ; 896.1.1132 à 1134 ; 896.1.1054 à 1056 ; 896.1.1021 ; Imp. 2098 ; Ms XXVI ; 896.1.3829 et 896.1.3830.

6. Cf. *Les Premiers graveurs français (...)* Exposition au Musée Dobrée, 1986.

7. Références des œuvres citées : collection Dobrée, inv. 896.1.3866 ; 896.1.3861 ; 896.1.1011 ; 896.1.1017 et 896.1.1018 ; 896.1.1146 ; 896.1.1248 ; 896.1.1112 ; 896.1.1135 ; 896.1.1118 ; 896.1.3831 et 896.1.3832.

LE CHARME DE LA PLACE MELLINET (ex. place Launay) ET DE SES HUIT HOTELS

D'une étude approfondie, en cours de réalisation depuis plusieurs mois, effectuée par Monsieur Marcel Bauvin, et de son montage photographique de la moitié de la place Mellinet (ex : place de Launay), avec l'autorisation généreuse de l'auteur, la Société Académique donne en premier à ses fidèles lecteurs quelques brefs extraits de cette communication.

Marcel Bauvin, ancien directeur de société, a eu comme arrière-grand-père : Joseph Brissonneau, l'un des deux fondateurs de la Maison BRISSONNEAU Frères, en 1841, 4 rue du Chapeau Rouge à Nantes. L'autre frère est Mathurin Brissonneau, fondateur de la Maison.

Son grand-père est Emile Brissonneau, Directeur, de 1908 à 1930, des usines familiales. Son père Raoul Bauvin, ingénieur en électricité, fut recruté par Emile Brissonneau en 1902 à l'ère de la Fée Électricité. Ce dernier accordera du reste sa fille, Germaine Brissonneau, à cet ingénieur.

La famille Bauvin ayant hérité de l'hôtel du 39 boulevard Saint-Aignan (aujourd'hui n° 41), l'habitera de 1924 aux bombardements de Septembre 1943.

Marcel Bauvin connaît parfaitement ce quartier et décide de nous transmettre l'histoire de ce secteur : place Mellinet, qui a pris la place du Parc de Launay et

du château, encerclés entre la rivière Chézine et le ruisseau Pilleux.

Dans ses recherches, il nous propose de jeter un coup d'œil derrière les huit façades des élégants Hôtels, tous de style Charles X, qui forment un octogone parfait sur cette place Mellinet, spacieuse et bien aérée, d'où partent quatre boulevards et quatre rues.

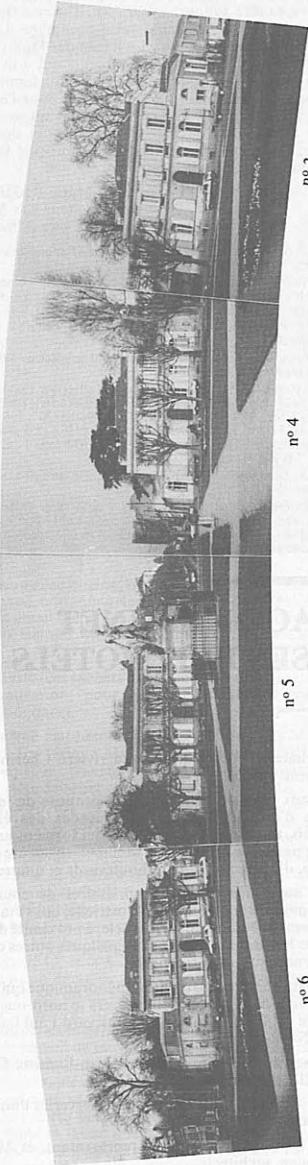
Il nous cite comme propriétaires de courageux pionniers de la révolution industrielle, qui s'établirent à l'ouest de Nantes au XIX^e siècle, à proximité du Port et des bords de la Chézine, et quelques autres dont la présence est plus surprenante.

Mais, suivons son montage panoramique qui donne la moitié de la place Mellinet vers le nord-ouest. Il y relève l'Hôtel n° 3 : angle du boulevard Paul Langevin (ex. Saint-Pern) et rue Richer

jusqu'en 1856 : propriétaire Jean-Baptiste Garnier de Sully y demeurant
en 1856 : Charles Philippe (Conserveries Philippe et Canaud)

en 1947 : Guy Boquien, représentant, et Maxime Boquien, architecte,

L'Hôtel n° 4 : angle du boulevard Allard et de la rue Richer,



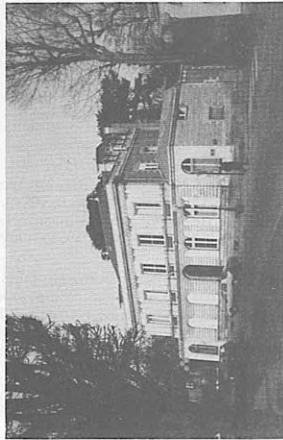
n° 6

n° 5

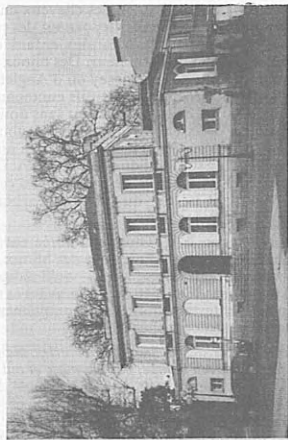
n° 4

la moitié de la place de Launay (Mellinet)
vers le N.O.

n° 3



n° 3



n° 4

en 1845 appartenant à Monsieur Maës, armateur nantais, baleinier concurrent de Thomas Dobrée. Il venait, avant son installation sur cette place, du 22 avenue de Launay, habitant ce magnifique hôtel qui existe toujours, où l'Inscription Maritime est installée depuis 1950.

Ce riche armateur fut, avec les frères Allard Henri et Benjamin, armateurs eux aussi, à la base du développement de ce lotissement qu'au, en 1826, le château de Launay fut démolit, laissant le terrain libre pour la place Mellinet. Le parc et la maison de Launay étant achetés par les frères Allard à la famille de Saint-Pern (propriétaire de corderies et de chantiers de filatures),

en 1931, Mesdemoiselles Germaine et Madeleine Lefèvre-Utile, habitant 32 rue de Strasbourg, achetèrent en indivis cet hôtel n°4. Elles ne résidèrent pas en cette demeure et, en 1943, elles furent expropriées par l'Occupant allemand. Mesdemoiselles Lefèvre-Utile étaient membres de la Société Académique.

L'Hôtel n°5 : angle boulevard Allard et rue Mellier. On trouve depuis 1917 Léon Chambon, industriel (atelier d'étamage et d'impression de boîtes de conserves)

en 1935 : veuve Léon Chambon née Riom. Alfred Riom, un de ses frères, avait lui aussi un atelier d'étamage et d'impression seul ou avec Léon Chambon.

L'Hôtel n°6 : angle boulevard Saint-Aignan (ex. allée des Marronniers) et rue Mellier

en 1866 : propriétaire Lechat Julien, Charles, qui y habite de 1874 à 1894. Professeur au lycée de Nantes, il devient industriel du fait de son mariage avec un demoiselle Philippe et Maire de Nantes de 1874 à 1881, membre de la Société Académique depuis 1851.

Mais Marcel Bauvin n'oublie pas les 4 autres hôtels de la place Mellinet qui ne figurent pas sur sa photographie.

L'Hôtel n°1 : angle de l'avenue de Launay et de la rue de Belleville

en 1920 : propriétaire Madame Vve Amiot (marque de champagne) née Pilon, 7 rue Allard.

L'Hôtel n°2 : angle du boulevard P. Langevin (ex Saint-Pern) et rue de Belleville

en 1853 : jardin appartenant à M. Maës, déjà

nommé ; ses bateaux à voile et en bois chassaient les baleines dans le Pacifique, chaque campagne durait entre 2 ans ½ à 3 ans

en 1965 : Direction Générale des Impôts et Service des Domaines.

L'Hôtel n°7 : angle boulevard Saint-Aignan et rue Rollin

en 1853 : c'était un jardin appartenant à M. Maës, acheté en 1870 par M. Raoul Philippe, conservateur : marque Philippe et Canaud, qui y construisit un hôtel

En 1951 : achat par l'Etat (administration des Domaines et des Douanes).

L'Hôtel n°8 : angle avenue de Launay et rue Rollin de 1858 à 1882 : achat de la maison par le Général Mellinet Emile, Général de Division, Sénateur habitant aussi place Vendôme à Paris. Sa statue se dresse au milieu de la place Mellinet

en 1923 : hôtel vendu à M. Maurice Amieux, fabricant de conserves

en 1941 : racheté par la Clinique Départementale Mutualiste.

Une constatation avant d'en terminer, que l'auteur se plaît à rappeler. « Ces industriels qui ont façonné l'essor de Nantes au XIX^e siècle habitaient la place Mellinet, ou les 3 avenues, à proximité de leurs usines ».

Les frères Brissonneau : rue Meuris en 1846, leurs usines seront remaniées complètement en 1848 : rue de la Brasserie et rue Meuris.

A côté les forges Baboneau et corderies : rue de la Brasserie.

M. Serpette (Ateliers de fabrication de savons) : rue de l'Entrepôt (aujourd'hui Lamoricière)

Entreprise Lotz (locomotive sur route) : rue Fabert et rue de la Brasserie.

Par l'union de la fille de Mathurin Brissonneau avec Alphonse Lotz, ces 2 entreprises feront alliance et « Brissonneau et Lotz » est né. Ils iront vers Nantes-Doulon, rue Bellier, par manque de place...

Quelques renseignements et propos établis par Marcel BAUVIN recueillis par Robert JOUBIER

JOSEPH ET YVONNE MALÈGUE

Au 15, rue Arsène Leloup vécurent le romancier Joseph Malègue et son épouse, née Yvonne Pouzin. Cette dernière était la fille d'un industriel vermicellier qui participa aux activités du célèbre « Clou », dont la salle de réunions et de fêtes était proche du Musée Dobrée. Née en 1884, élevée dans un milieu ouvert, libéral, mais croyant, elle eut, avec son frère et ses deux sœurs, une éducation très moderne. Elle apprit à nager dans la piscine de l'île Gloriette, qui était alors des baignades jetées sur la Loire. Très tôt également, elle prit des leçons de conduite. Sa famille favorisa sa vocation médicale. Elle fut l'une des premières femmes internes des Hôpitaux de Paris, et la première à devenir médecin des Hôpitaux de Nantes après avoir soutenu sa thèse de doctorat. Ses compétences internationales lui permirent de participer au premier congrès mondial des femmes phthisiologues qui eut lieu à New-York, vers les années 20. Elle se maria le 28 août 1923 avec

Joseph Malègue, qu'elle avait rencontré dans un compartiment de chemin de fer. Un gant tombé à terre, relevé timidement, mais avec empressement, par un homme cultivé et épris d'absolu, décida de l'amour exclusif que se vouèrent pendant dix-huit ans ces deux êtres dont la modestie cachait les caractères exceptionnels.

Dans cette vaste maison, l'écrivain médita et composa ses œuvres majeures. Ce fut surtout en 1933 la parution d'*Augustin ou le Maître*, injustement oublié, alors qu'il mériterait une réédition. Ce très beau roman valut à son auteur d'être mis aux côtés de Bernanos et de Mauriac, voire d'être qualifié de « Proust chrétien ». Quand il est mort le 30 décembre 1940, à 64 ans, Joseph Malègue laissait de nombreuses notes et le manuscrit inédit d'un second roman les *Pierres noires, les Classes moyennes du salut*. Collaborateur de la *Vie intellectuelle*, de la *Vie Catholique*, il manifesta un



- Illustration extraite du *Chicaco Tribune* -

Le Docteur Yvonne Pouzin est la première, assise en partant de la droite (Collection privée)

esprit en alerte, préoccupé par la recherche de la perfection dans un monde moderne. La biographie des saints le préoccupait, mais aussi les œuvres d'art, l'économie politique également, ce qui ne surprendra pas de la part d'un homme qui effectua de brillantes études de droit, même s'il envisagea d'abord une carrière littéraire. Il était professeur à l'École normale de Savenay¹, où il enseignait l'anglais, l'histoire et la géographie, lorsqu'il rencontra sa future épouse.

Spécialisée dans les maladies pulmonaires qui restèrent redoutables jusque vers les années cinquante, Yvonne Pouzin-Malègue ne ménageait guère son dévouement qui eut l'occasion de s'épanouir au sein de



Joseph Malègue (Collection privée)

l'Office central des œuvres d'hygiène sociale dont elle fut la vice-présidente. Animée d'une foi profonde, elle se montrait particulièrement attentive auprès des jeunes malades ou de ceux qui étaient atteints par cette terrible affection. Un trait peindra du reste la délicatesse de cette noble figure : au cours de l'année 1944, elle possédait une voiture électrique qui nécessitait un passage régulier de courte durée dans un garage de la rue des Hauts-Pavés. Elle profitait de cette révision d'une heure environ pour monter au premier étage de l'immeuble qui portait le numéro 99. Là, elle bénéficiait de l'hospitalité offerte par la mère de l'une de ses malades. Dans la salle à manger, elle déchiffrait les carnets de son mari disparu quatre années plus tôt pour préparer la biographie qu'elle lui consacrait et qui devait paraître en 1947 chez Casterman. Au cours de ces visites, elle trouvait également des mots de réconfort pour celle qui l'accueillait et qui ne se consolait pas d'avoir perdu successivement en 1943 ses deux filles : l'une de 19 ans morte de tuberculose, la seconde tuée à 18 ans par les bombes du 16 septembre. Apprenant que la très modeste femme qu'elle considérait comme son amie avait accepté de devenir, malgré son âge, mère une troisième fois, le docteur Yvonne Malègue, qui souffrait de n'avoir pu connaître les joies de la maternité, lui présenta comme une demande de faveur son désir de devenir la marraine de l'enfant qui allait naître.

Cette grande dame disparut en avril 1947, atteinte à 63 ans par le mal qu'elle combattait. Ses obsèques eurent lieu à Saint-Louis, puis elle fut inhumée au cimetière de Miséricorde avec son mari dans un tombeau qui existe toujours. La rue du Docteur Pouzin-Malègue, qui conduit à ce qui fut l'Hôpital Laënnec, rappelle également qu'elle exerça longtemps dans cet établissement.

Christian ROBIN

1. Il eut pour étudiant notre vice-président, Monsieur Marcel Chouteau. Dans *Les Annales de Nantes et du Pays Nantais* numéro 155, en 1969, un article substantiel, signé Jean Lebrez, est consacré à « Joseph Malègue écrivain et la région ».

LES SALONS MAUDUIT



Imaginons quelqu'un d'étranger à la ville, arrivant à Nantes dans les années 1950. Cette personne aurait de quoi être surprise par l'annonce d'une fête ayant lieu dans les «Salons Mauduit».

Qu'étaient donc ces «Salons Mauduit» ? A qui devaient-ils leur nom ?

Tout simplement à Jules Mauduit, restaurateur qui exerça d'abord son art au «Faisan Doré» situé dans la partie inférieure de la rue Crébillon, à l'angle de celle-ci et d'une petite voie, la rue Régnier, qui actuellement aboutit encore à la rue du Puits d'Argent juste en face d'une entrée latérale du célèbre Passage Pommeraye. Jules Mauduit voyait grand, c'est pourquoi il fit l'acquisition en 1905 de magasins et d'une salle rue Arsène Leloup. C'est ainsi que naquirent les «Salons Mauduit». Dans la grande salle, à l'époque, des jeunes gens pour la plupart s'adonnaient aux joies du patin à roulettes, sport qu'ils affectionnaient. Quand les sportifs s'en allaient, la salle pouvait recevoir des réceptions diverses.

Malheureusement, éclata la Première Guerre Mondiale, celle de 1914 et les «Salons Mauduit» trouvèrent un usage pour lequel ils n'étaient pas préparés, réquisitionnés, ils devinrent hôpital militaire.

En 1906, la famille s'était agrandie : un fils, Jacques, était né. Rapidement, ce jeune homme s'intéressa à la restauration, il apprit le métier à Paris, à l'hôtel Meurice et devint cuisinier du général Weygand.

Revenu à Nantes, il développa l'affaire familiale et les «Salons Mauduit» atteignirent une certaine célébrité. Tout ce que Nantes comptait de personnes importantes, de femmes élégantes, se pressait dans les salles décorées, au cours de soirées dansantes, de réceptions diverses, de mariages et même de réunions politiques.

L'historien nantais André Péron écrivit «Ne nous y trompons pas ; malgré un aspect extérieur peu avenant sauf le porche, malgré des dégradations dues à un mauvais entretien, les Salons Mauduit représentent avant tout un décor intérieur exceptionnel, un somptueux ensemble des années trente dont l'intérêt n'échappe qu'à un regard superficiel. Les fresques murales sont remarquables malgré le voile qui a terni leurs couleurs d'origine. Elles constituent l'ossature d'une décoration très homogène. Les mosaïques qui pavent la galerie surplombant la grande salle sont superbes. Les immenses glaces, les lustres, la rampe de fer forgé qui court sur la galerie contribuent à donner à ces Salons une unité de style qui n'a pas d'équivalent à Nantes pour les années trente.

Cet article a été écrit alors que les Salons avaient vieilli et que l'effet du temps se faisait sentir sur les décorations. Essayons d'imaginer ce qu'était l'endroit dans sa période de splendeur : les lustres permettaient d'admirer les fresques fraîchement peintes, les glaces reflétaient l'image de dames habilement parées.

Une personnalité venait-elle à Nantes : le banquet officiel se déroulait chez Mauduit. Ainsi, le 4 avril 1930, le Président de la République, Gaston Doumergue fit son entrée dans les Salons salué par la musique du 65^{ème} régiment d'infanterie qui exécuta la Marseillaise. Le Président prit alors place au milieu de sept cents invités.

Jacques Mauduit reçut mais il lui arriva aussi étant traiteur d'organiser des repas chez des particuliers par exemple à l'occasion de la venue du Président René Coty ou encore pour des collectivités locales lors de la visite du Général De Gaulle à Saint-Nazaire. Toute manifestation importante donna lieu à un banquet chez le renommé Mauduit.



Armelle Cudennec devant le bas-relief symbolisant le Mythe d'Orphée
(Nantes-Passion n° 12)

Pour Jacques Mauduit, la consécration suprême vient : il est fait Chevalier dans l'Ordre du Mérite National « en raison du rayonnement national de son activité ». Éric Cabanas dit dans Presse-Océan que : « Tel un paquebot de grande classe, les Salons Mauduit représentent pendant soixante quinze ans un art de vivre ».

Malheureusement, le temps passe inexorablement et ces Salons perdent de leur splendeur ainsi que l'a dit André Péron. Ils sont délabrés, la toiture est en mauvais état, le parquet de la salle abîmé.

En 1980, M. Mauduit vend son bien à la Ville de Nantes, mais il fait promettre au Maire de l'époque, M. Alain Chenard, que le nom serait conservé. Quel va être le sort de cette institution nantaise ? En 1987, sous la Municipalité de M. Michel Chauty, on envisage la démolition ; ils laisseraient la place à un complexe comprenant des salles et des bureaux ainsi que des parkings. Un promoteur est chargé de cette réalisation immobilière. Les travaux devaient commencer en Juin 1987 et se terminer en Novembre 1988. L'Union Mutualiste aurait pu trouver place dans les 3.200 m² de bureaux prévus. De nouvelles élections amèneront un autre Maire, Jean-Marc Ayraut, qui renonce au projet ambitieux qui déplaçait à beaucoup de Nantais notamment à l'historien André Péron. Les Salons Mauduit sont sauvés de la démolition mais pas de l'outrage du temps. Il va falloir les restaurer, c'est ce à quoi s'emploie la Municipalité. Cette restauration se

fera en plusieurs étapes : d'abord la grande salle dont on refait la toiture, le parquet, les fresques, la scène agrandie et la cuisine maintenant moderne, puis construction de quatre petites salles de cent places chacune qui seront louées pour des réunions d'associations ou pour des mariages.

Les fresques datant de 1937, du temps du paquebot « Normandie », avaient été créées par R. Andrei et P. Guéry. Elles seront complètement remises dans leur état initial par Madame Cudennec. Ce sont les architectes Jean-Luc Pellerin et Chabart qui ont eu la lourde tâche de mener à bien la restauration qui a été rapidement menée puisque la première répétition de la revue « La Cloche » était prévue pour le 20 novembre 1990. La « Cloche » ne faisait que retrouver ses origines puisqu'elle avait donné des représentations de 1919 à 1939.

Un buste en bronze de Jacques Mauduit, réalisé par Jacques Raoult, domine l'escalier d'honneur. Ainsi, ce « Grand » Mauduit pourra se rendre compte que ses salons auront toujours le même usage pour le plus grand bonheur des Nantais : rencontres politiques, spectacles divers, défilés de mode, mariages et bals.

Suzanne MARTINOT

Sources : Presse-Océan du 20 février 1987, du 16 février 1989, du 15 octobre 1989, du 15 novembre 1990, du 18 juin 1991.

Ouest-France du 20 février 1989, du 16 octobre 1990, du 27 novembre 1990.

D'AUTRES ÉCOLES DU QUARTIER DE GIGANT

Au début du siècle dernier, se tenait à Nantes à l'emplacement de l'actuelle Rue Lamoricière — ainsi dénommée depuis 1874 — une voie dite « Rue de l'Entrepôt de la Rivière » au sein du quartier de Gigant encore marécageux au XVIII^{ème} siècle du fait de la proximité de la Chézine canalisée souterrainement plus tard. Cet « Entrepôt de la Rivière » avait été construit en 1788. De vastes dimensions, il était destiné à recevoir, en transit, des balles de café d'origines diverses débarquées sur le Quai de la Fosse. En octobre 1793, l'Entrepôt avait servi de prison pour des milliers de malheureux détenus dans des conditions épouvantables. Le typhus s'y développa puis s'étendit à la ville entière.

Mais, dira-t-on, quel rapport est-il possible d'établir entre ce quartier et certaines écoles oubliées ? Le récent numéro 242 des Annales n'a-t-il pas évoqué l'Externat des Enfants Nantais, l'Instruction Saint-Michel, le Lycée Gabriel Guist'hau ?

Voyons cela d'un peu plus près.

L'École Normale d'Instituteurs

Il convient de rappeler que la loi française permettait encore en 1832, à quiconque présumé instruit, de procéder auprès d'enfants à une instruction dite primaire. Un rapport de 1827, publié par Ch. Dupuis, témoignait que le département de Loire-Inférieure comptait parmi les moins scolarisés de France. Le chiffre cité concernant les conscrits illettrés est accablant. Il atteint 63,5 % contre 52 %, moyenne de l'ensemble de notre pays.

La Monarchie de Juillet, d'esprit libéral pour l'époque grâce à l'autorité personnelle des successifs Ministres de l'Instruction Publique tente d'obtenir de sérieux progrès. D'abord, par ordonnance du 11 mars 1831 contresignée par F. Barthe, on prévoit l'organisation d'Écoles Normales primaires d'Instituteurs comme les matières à enseigner dans ces établissements.

Il faut rappeler que Condorcet avait décidé de désigner sous le vocable d'Instituteurs les futurs enseignants des Écoles Primaires. Quant au programme des disciplines prévues, il comprenait : instruction morale et religieuse, lecture, histoire de France, géographie, dessin, notions de calcul : arpentage, puis un peu de physique, de chimie, et d'histoire naturelle. A dire vrai, ce programme fut terriblement allégé sous l'Empire autoritaire de Napoléon III !

François Guizot, responsable du portefeuille de l'Instruction Publique de 1832 à 1836, fit voter au Parlement, le 28 juin 1833, la loi qui porte son nom. Ses pensées profondes s'accordaient avec le puissant intérêt qu'il nourrissait envers l'Instruction Primaire qu'il considérait, à juste titre, comme primordiale. La loi Guizot vise à créer un Enseignement Public dont les membres se verront intégrés à l'Université après avoir été formés dans les Écoles Normales prévues dans chaque département en principe ou, à la rigueur, pour un groupe de départements voisins.

Si, de nos jours, vous interrogez la plupart de nos concitoyens, voire la plupart des enseignants nés dans le premier quart du siècle, sur l'implantation de l'École Normale d'Instituteurs de notre département, il y a gros à parier que la réponse vient très assurée : Savenay !

En fait, Savenay n'a accueilli «son» Ecole Normale qu'à la rentrée scolaire de 1872 dans un ancien couvent abandonné par les Cordeliers ! C'est Nantes qui obtint ce court privilège comme nous allons le vérifier. Une abondante correspondance conservée aux Archives Municipales de Nantes le prouve. Correspondance entretenue entre le Préfet, Monsieur de Saint-Aignan, et les Maires de Nantes : Monsieur Soubzmain, Monsieur Ferdinand Favre, voire le Comte d'Argout, Ministre du Commerce et des Travaux Publics. Cette correspondance rappelle qu'un terrain sis au lieu-dit «Le Bois des Coulées» dans le quartier de l'Entrepôt, bordé par la Chézine, avait été acquis par la Ville de Nantes en 1825. Le moment venu, la Municipalité l'avait destiné à la construction de l'Ecole Normale d'Instituteurs devenue indispensable.

Le Bois des Coulées ? Au jour présent, où situer ce lieu ? Tout simplement dans l'espace bien connu compris entre la rue Arsène Leloup et la rue Evariste Luminai, là même où se trouve l'actuelle Ecole André Lhermite (jeune instituteur public déporté par l'occupant qui mourut dans un camp de concentration. Sa femme, institutrice publique également, ne revint pas davantage de la déportation).

Malgré les appels les plus pressants du Ministère répercutés par le Préfet, les bâtiments projetés étaient loin d'être prêts en 1833. Aussi, à titre provisoire, un bail fut passé le 13 juillet 1833 entre la Ville de Nantes et Madame Vve Barre-PetitPierre, afin d'installer, vaillamment dans les anciens ateliers de l'indienneur d'origine suisse - PETITPIERRE. Ateliers très vastes situés «dans le quartier des Ponts». Rappelons que la rue PetitPierre disparut en septembre 1943 au cours d'un bombardement américain. Le coût annuel du bail était fixé à 1500 F. Toutefois, l'administration municipale se réservait le droit de cesser l'occupation des locaux au bout de dix-huit mois.

L'Ecole Normale accueillit effectivement la première promotion d'une douzaine d'élèves-maîtres. La direction était assurée par un certain M. Lemarchand nommé par arrêté préfectoral du 23 octobre 1833. Quelques professeurs étaient chargés de compléter l'instruction et de former les futurs enseignants au cours de deux années d'études. Entrés après concours dans le cycle «normal», les élèves-maîtres devaient satisfaire à des épreuves pour l'examen de sortie avant d'acquiescer le titre d'Instituteur séculier communal. Le concours d'entrée en avait fait des boursiers du département à la condition essentielle d'avoir signé un engagement décennal, c'est-à-dire les obligeant à demeurer pendant dix ans dans l'Enseignement Public. Moyennant quoi ils étaient dispensés de la conscription militaire. Au terme de leurs études, ils recevaient un Brevet de capacité soit du premier, soit du second degré. Le premier degré conférait à peu près — eu égard aux connaissances de l'époque — l'équivalent de l'ancien Brevet Supérieur. Le second, celui du Brevet Élémentaire.

En fait, la première promotion admise dans l'Ecole Normale nouvellement construite au Bois des Coulées fut celle de 1835-1837. On connaît grâce aux Archives municipales le nom des directeurs successifs. D'abord M. Lemarchand, déjà cité, révoqué dès 1835 en même temps qu'un de ses professeurs M. Foucaud. Puis, M. Auguin, ancien principal d'un collège breton, lui-même «liquidé» pour des causes tout à fait obscures en 1839. Par arrêté ministériel du 1^{er} juin 1839, il devait être remplacé par l'ancien directeur de l'Ecole Normale d'Evreux, M. Clédat de la Vigerie. Or, en date du 12 décembre 1839, le Ministère de l'Instruction Publi-

que décida de supprimer l'Ecole Normale de Nantes. Le transfert devait avoir lieu dans l'immédiat à l'Ecole Normale de Rennes !

Ainsi, notre département se vit privé d'une Ecole Normale d'Instituteurs entre 1840 et 1872 au bénéfice de l'Ille-et-Vilaine, ce qui entraîna naturellement de multiples ennuis tant pour les candidats au Concours que pour les élèves-maîtres, les déplacements constituant une difficulté majeure parmi d'autres. Finalement, la si brève présence à Nantes de cette première Ecole Normale d'Instituteurs explique son peu de retentissement dans la mémoire collective. Il s'agit bien d'une Ecole oubliée.

L'Ecole Primaire Supérieure

Par voie d'affiches, le Maire de Nantes, Ferdinand Favre, fait connaître à ses concitoyens, le 20 octobre 1834, l'ouverture de l'Ecole Primaire Supérieure communale en exécution de la loi du 28 juin 1833. Cette Ecole devrait recevoir ses premiers élèves dans le courant du mois de Novembre dans «le local dit l'ancienne Retraite-des-Femmes au n° 49, rue St Léonard». Pour être admis, les candidats âgés de 12 ans seront présentés par leurs parents au directeur du nouvel établissement, M. Arsène Leloup, demeurant alors dans l'établissement même. Ils devront justifier une bonne connaissance de l'instruction élémentaire : la lecture, l'écriture, le calcul. L'Ecole Primaire Supérieure, à partir de ces bases, enseignera grâce à des professeurs spécialistes :

- 1 - La langue française, l'orthographe, l'histoire, la géographie du globe et spécialement de la France, l'instruction morale et religieuse, des notions élémentaires de droit constitutionnel, civil et criminel.

- 2 - Les mathématiques appliquées aux arts et aux usages de la vie, le dessin linéaire, l'arpentage etc...

- 3 - La physique, la chimie et l'histoire naturelle appliquées aux arts, à l'hygiène et à l'économie domestique.

- 4 - Le dessin et ses applications.

- 5 - Le chant.

Par parenthèse, il n'est sans doute pas indifférent d'observer que pareil programme apparaît au moins aussi ambitieux que celui prévu pour les Ecoles Normales d'alors. En tout cas, surtout à partir des lois de Jules Ferry, pendant des décennies, la plupart des candidats au concours d'entrée dans les Ecoles Normales d'Instituteurs, puis d'Institutes, avaient été préparés par les Ecoles Primaires Supérieures avec infiniment de sérieux.

Deux mots au sujet d'Arsène Leloup. Né en 1803, il poursuit ses études et obtient son diplôme de pharmacien. Pourtant, dès qu'il apprend l'ouverture de cette Ecole Communale «supérieure» à Nantes, alors qu'il habite à Paris, il dépose sa candidature auprès du Maire de Nantes. Satisfaction obtenue, Arsène Leloup reçoit à son adresse parisienne par lettre du 17 juin 1834, signée Ferdinand Favre, de flatteuses félicitations, une foule de conseils pratiques en même temps que l'invitation pressante de se hâter de venir à Nantes. A cette date, l'administration municipale continue à éprouver «la plus grande difficulté à trouver un local convenable». Lui présent, on compte qu'il pourrait apporter une aide pour «triompher de cette première difficulté». Transitoirement, elle sera résolue. Un corps de professeurs, gens sérieux, se constitue et s'étoffe.

Cinq années passent. A la fin de l'année 1839, nous l'avons vu, l'Ecole Normale disparaît. L'essor donné par Arsène Leloup est tel, les résultats obtenus si évidents, qu'il n'éprouve guère de peine à obtenir l'installation de son Ecole au Bois des Coulées dans les anciens locaux de l'Ecole Normale. Une lettre, véritable inventaire, adressée au Maire de Nantes en date du 1^{er} janvier 1846 fait état de «l'Ecole supérieure» et du «Musée industriel» annexé. Le matériel : instruments de chimie, de physique, de mécanique, compte plus de 240 pièces, plus de 350 objets sont destinés à l'instruction des élèves, le tout pour une valeur approximative de 60.000 F. Le musée possède plus de 1200 pièces valant près de 10.000 F. Les industriels nantais ont compris le rôle et l'importance de cette Ecole Primaire Supérieure. Ils l'entourent de leur bienveillance active. Arsène Leloup cesse son activité directoriale en 1853. Auguste Pageot, dans un petit ouvrage qui lui a donné bien du mal à réaliser «Nos rues de Nantes», rappelle que cet ancien pharmacien devenu pédagogue fut conseiller municipal à Nantes en 1865, adjoint délégué à l'Instruction publique en 1870, conseiller général en 1871, et Maire la même année. Révoqué en 1872, retiré à Port-Launay à Couéron, il y mourut en 1876.

Mais qui donc, à Nantes aujourd'hui, établit un rapport entre la rue Arsène Leloup et l'ancienne «Ecole Primaire supérieure» qui erra, ensuite, il faut bien le dire, de l'avenue de Launay, là où se trouve l'actuel Collège Leloup-Bouhier, au boulevard de Stalingrad, pour échouer en 1926 rue de Bel Air, désormais collège Victor Hugo ?

L'ancienne E.P.S. d'Arsène Leloup valait sans doute un coup de projecteur.

L'Ecole Eugène Livet (Eugène Alexandre Livet : 1820-1913)

En 1846, une Ecole Privée du quartier de Gigant était mise en vente par son propriétaire-directeur, Monsieur Crouilbois, ancien militaire. On l'appelait Ecole Notre-Dame. D'année en année, elle périssait, installée bizarrement dans un navrant manque de lumière et d'air convenable. Elle se situait au n° 3 de la rue Neuve-des-Capucins.

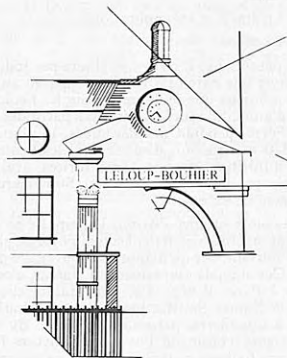
Un instituteur angevin, très énergique et fort cultivé, Eugène Livet, se porta acquéreur et sans difficulté en devint le directeur.

Livet s'ingénia de telle manière, il insuffla une telle énergie à ses collaborateurs, qu'il redonna vie à l'ensemble. Mais à l'étroit dans son établissement, il souhaita s'installer non loin afin de pratiquer un enseignement technique. Il parait vraisemblable que son école se trouvait à l'emplacement de l'actuelle Bourse du Travail, rue Désirée Colombe, c'est-à-dire entre la rue Rosière d'Artois et la rue Arsène Leloup. Là prospéra l'oeuvre de ce magnifique précurseur de l'enseignement technique qui a trouvé son développement au sein du Lycée Technique d'Etat Livet, rue Dufour à Nantes.

Un buste en bronze d'Eugène Livet fut installé sur la place qui porte son nom, tout près du lieu où il avait implanté son institution.

Maurice PIGEON
Enseignant honoraire

LYCÉE PROFESSIONNEL LELOUP-BOUHIER, DE 1834 A 1992



Rappel chronologique

Le 2 novembre 1834 fut ouverte à Nantes, par une volonté des élus locaux, la première école professionnelle de France sous l'appellation d'Ecole Primaire Supérieure, qui devint dès 1851 Ecole Professionnelle Municipale.

Après son installation le 15 octobre 1882 dans ses locaux actuels, bd de Launay, elle prit le nom en 1904 d'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie de Nantes dont le libellé figure encore en fronton du bâtiment donnant sur la rue Chaptal.

En 1906, nouveau changement, elle devient Lycée Technique Municipal LELOUP-BOUHIER, et ce, en mémoire de son premier directeur, Arsène Leloup (1834-1853), et du cinquième, René Bouhier (1871-1893).

Note historique

Le Livre d'Or des anciens élèves de l'Ecole Professionnelle révèle qu'en 1934 sont membres de la Légion d'Honneur :

- 2 commandeurs
- 7 officiers
- 61 chevaliers

sont titulaires de décorations universitaires :

- 160 officiers d'Académie et officiers de l'Instruction publique.

Quant aux Grandes Ecoles, on y trouve :

- 1 élève à Polytechnique
- 3 élèves à l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures, dont 2 sortis avec la première place.
- 3 élèves de l'Ecole des Beaux-Arts et Métiers d'Angers et parmi eux plusieurs majors.

D'autre part, il faut signaler que le plus haut grade des mécaniciens de la Marine Militaire a été occupé successivement par deux anciens élèves et qu'un troisième fut nommé contre-amiral.

Sans oublier qu'à cette époque un ancien élève est régisseur général de l'Opéra de Paris.

Evolution des formations

La richesse de son passé inhérente à l'essor économique nantais de l'époque et sa position géographique replacent le Lycée dans la dynamique actuelle liée à la restructuration de l'urbanisme dans le quartier des Salorges.

Le Lycée participe à cette évolution en proposant des formations qualifiantes et innovantes.

Actuellement, le Lycée prépare les jeunes après la classe de 3^{ème} à un B.E.P. de secteur tertiaire et au Baccalauréat Professionnel Bureautique :

- option A secrétariat
- option B comptabilité gestion.

De plus, l'établissement accueille de jeunes handicapés physiques et sensoriels :

- soit en classes spéciales préparatoires au B.E.P. Administration Commerciale et Comptable - en trois ans,

- soit en intégration, et ce en collaboration avec l'APAJH, qui a mis en place un centre de soins avec le personnel paramédical correspondant.

Dès 1975 fut ouvert un atelier de maquette, mise en page, tirage offset, pour favoriser l'insertion professionnelle de jeunes handicapés.

Maintenant, et dans l'esprit des créateurs de l'Ecole, il y a plus de cent cinquante ans, pour répondre aux besoins de l'économie, nous souhaitons faire évoluer ce secteur avec les techniques modernes des arts graphiques.

Innovant en la matière, une formation en Publication Assistée par Ordinateur a préparé cette voie depuis trois ans.

Car nous voulons rester à l'écoute de nos partenaires, pour accompagner les jeunes, nos élèves, vers le plus haut niveau possible de qualification afin qu'ils acquièrent les savoir-faire, gages de compétences, pour préparer leur Avenir comme leurs illustres «anciens».

A cet effet, une section fut créée à titre expérimental pour faciliter l'entrée des élèves bacheliers professionnels vers l'enseignement supérieur.

Une Volonté affirmée

Un Idéal partagé

Pour l'Avenir des Jeunes

Le Proviseur
Christian PICHERIT

LE CONCOURS DE LOGO DE LA SOCIÉTÉ ACADEMIQUE ET LA PARTICIPATION DU LYCÉE LELOUP-BOUHIER

Par une heureuse coïncidence, nos Annales de Noël 1991 et ce numéro de Juin 1992 traitent du Quartier de Gigant. Dans ce contexte, vous venez de lire une brève étude sur les formations actuelles du Lycée Professionnel Leloup-Bouhier, sous la signature de son Proviseur que nous remercions.

En cette même année 1991, la Société Académique avait ajouté, aux concours habituels d'Histoire et de Poésie, une recherche portant sur la création de son propre logo, ce concours était réservé aux jeunes de 14 à 22 ans.

Répondant à cet appel, le Lycée Leloup-Bouhier, sous la conduite de son professeur d'Arts Plastiques, Madame Y. Huchon qui enseigne aux élèves de Bac professionnel, nous fit parvenir 35 projets de logo symbolisant les activités culturelles de notre Société.

De cet important envoi, trois projets furent remarqués par notre jury qui leur attribua les 2^{ème}, 3^{ème} et 5^{ème} places ; le deuxième prix revint à Céline Chauvin dont le projet original obtint plusieurs voix pour être lauréat!

Pour cette participation exceptionnelle, la Coupe de la Ville de Nantes fut attribuée à la classe terminale de

ce Lycée. Sous la conduite de leur Proviseur, ce qui fut apprécié par le jury, les trois élèves primées (3 jeunes filles charmantes) vinrent le lundi 17 février 1992 à l'Auditorium du Musée Dobrée, lors de la remise officielle de nos 29^{èmes} Prix.

Une Médaille de la Ville de Nantes fut également offerte au Professeur d'Arts Plastiques de ce Lycée.

Ainsi, le Lycée Leloup-Bouhier démontra une fois de plus qu'il était ouvert à des actions pédagogiques, sous la direction de ses enseignants, permettant aux élèves de découvrir et de participer activement à l'environnement culturel ou économique de notre Ville et de notre Région².

R. JOUBIER

Notes :

¹) Le 1^{er} Prix de la Société Académique a été attribué à Jean-Charles PERDRIAU. Ce logo orne la dernière page de couverture.

²) Le 5bis, le 9 et le 11 de l'avenue de Launay appartenaient à Thomas Dobrée, veuve et consorts. En 1879, tout fut démolí, soit 3 maisons + magasin + jardin, pour construire l'école professionnelle de LAUNAY (façade de 92,75 m sur l'avenue de Launay). L'installation de l'école eut lieu en octobre 1882. Ce sont les locaux actuels du Lycée Leloup-Bouhier.



CHARLES BRUNELLIÈRE



Charles Brunellière naquit à Nantes en 1847, de parents libraires. Dès l'âge de quinze ans, il dut quitter le lycée pour gagner sa vie. Puis appelé par l'armée lors de la mobilisation en 1870, il devint Sergent-Major. Il se maria avec la fille d'un pêcheur en Loire dont il eut un fils, Fernand et deux filles, Marguerite et Marcelle. Ils vécurent au premier étage d'un grand immeuble ; le vaste salon aux fenêtres-balcons aspectant la Loire à l'angle de la rue Mazagran et du quai de la Fosse était ouvert à tous les amis de la famille, où l'on trouvait le bien-être moral d'une sereine intimité d'accueil. Cette belle maison subit les bombardements de la dernière guerre ; elle figure désormais en pan coupé dégageant une place au trafic automobile important. Une petite rue sur le quai, débouchant sur l'actuelle place Lamoricière s'appelait autrefois la rue des Marchands puis rue Launay et porte actuellement le nom de Charles Brunellière.

Ch. Brunellière s'associa à son frère et devint armateur. En temps que tel il eut un rôle prépondérant dans la préparation des lois sur l'Armement français. Il fut délégué par le Gouvernement à tous les congrès maritimes internationaux et il appartint au Conseil Supérieur de la Marine Marchande.

Cependant, homme de bon sens, empreint de beaucoup d'humanité à l'égard des victimes d'une société injuste, il milita pour la démocratie dans un monde meilleur et républicain.

Élu Conseiller municipal en 1884 dans la municipalité Édouard Normand, il fut plusieurs fois réélu. En 1888, il constitua une Fédération regroupant tous les comités socialistes de la Ville en dehors de toutes tendances et en devint Premier Secrétaire.

Avec quelques amis, il établit un «quartier général de revendications» dont le siège était un arrière-café du quai de la Fosse puis les réunions mensuelles se tinrent près de l'école du Chêne-d'Aron, proche de la gare de la Bourse. Le groupe de militants s'agrandit à trente ou quarante assidus parmi lesquels François Salières qui tenait un modeste dépôt de journaux où se vendaient «La Révolte», «Le Père Peinard», «Le Peuple Souverain». Ce modeste local de la rue Pierre-Levesque fut appelé «Bourse du Travail». On y avait même fondé une bibliothèque gérée par Brunellière, Portais, Colombe et Lodénos. Il fallait aussi des orateurs qui ne manquèrent pas, connus des foules, tels Jules Guesde (1892), Millerand (1897), Camille Pelletan, J. Jaurès, A. Briand, militant auprès d'un millier d'auditeurs à priori tous convaincus de la nécessité des réformes sociales.

Dans le même temps, Charles Brunellière qui avait un pied-à-terre au Pallet, à Port-Domino au bord de la Sèvre, milita près des vigneronns constitués en syndicat pour obtenir la «Libération des vignes à complant». Il fut aidé en cela par le Ministre Méline.



Charles Brunellière (1847-1917)

Les premiers complants remontent fort loin ayant été fondés sous la Féodalité. Les terres en friches furent «prêtées» aux «colons», à charge pour eux de les défricher, d'y planter de la vigne et de donner au Seigneur ou au Monastère alors concessionnaires une rente perpétuelle en nature qui était primitivement du sixième de la récolte puis du cinquième puis du quart voire du tiers. Les frais engagés par les planteurs valant plus de la moitié de la valeur du terrain, c'est cette part de valeur que se transmettaient les colons de père en fils. Puis ce fut l'invasion du phylloxéra (1880-1885) qui ravagea le vignoble. La vigne détruite aurait dû être reconstituée à frais communs entre propriétaires et colons. Mais il n'en fut pas ainsi fait, le colon supportant tous les frais de travaux de reconstitution, sans parler des impôts abusifs pour lesquels il était victime par rapport au propriétaire. Enfin, si le propriétaire refusait sa part dans les frais, par contre il le réclamait, menaces à l'appui, dans la récolte. La situation devenue intenable nécessita l'affranchissement que réclama le colon. Unique moyen pour enfin sortir de cette impasse et permettre à chacun, propriétaire et colon, de se libérer de cette dernière racine féodale, en toute équité : le syndicat !.

Ainsi naquit l'Union des complanteurs qui déposa, à l'instigation de Charles Brunellière, au Pallet, une pétition signée de huit mille noms. En 1898, une loi favorable aux vignerons fut votée pour le bonheur de tous. Perdant peu à peu son caractère politique, le syndicat des viticulteurs se transforma en coopérative d'achat pour la reconstitution générale du vignoble, Brunellière poursuivant son rôle de conseiller syndical (1).

Mais son activité ne s'arrêta pas là, il fut avec Briand candidat aux élections législatives dès 1889 ; leurs journaux étaient : «La Démocratie de l'Ouest», et «l'Ouest Républicain». Aristide Briand bafoué à Saint-Nazaire, vint se réfugier à Nantes, 1 rue Mazargan, chez son ami Brunellière. Celui-ci prit parti pour Drey-

fus, avec E. Zola et J. Jaurès. La Réaction criait : «Conspuez Zola, Conspuez».

Brunellière, Pelloutier et Briand travaillaient avec âpreté la question sociale. Brunellière écrivait dans plusieurs journaux de Paris sous les signatures de «Yves Marcas» et de «Vin rouge» y traitant des réformes ouvrières et agraires. En 1891, il publia une brochure de 55 pages : «La classe ouvrière devant le Socialisme», ce fut le manifeste régional des premières revendications sociales.

En 1892, Briand et Brunellière firent des conférences suivies à Saint-Nazaire, Trignac et Nantes.

En 1900, Brunellière fut élu président de la Fédération Socialiste de Bretagne puis président des Syndicats Maritimes de France. Il avait lancé, comme armateur nantais, le premier grand voilier à coque d'acier «La Fédération» et ce fut un triomphe. Se déplaçant souvent en Bretagne : à Rennes, Saint-Brieuc, Fougères, Lorient, Vannes, ce furent surtout Nantes et Paris ses points d'attache de militant, et son repos : Le Port-Domino cher à son cœur où il recevait avec plaisir ses meilleurs amis.

Il mourut à Nantes le 13 février 1917 ; lors des obsèques civiles au cimetière de la Boutellerie, une très nombreuse assistance témoigna de la reconnaissance des Nantais pour l'homme, son idéal politique, son œuvre, sa réussite sociale.

Homme de grande valeur, désintéressé, modeste, travailleur acharné, toujours soucieux du mieux-être des humbles, sa mémoire mérite bien d'être longtemps encore et toujours honorée.

Suzanne PAGEOT

(1) Texte sur les complants rédigé d'après un rapport de l'Union des Syndicats de Colons des Vignes à Complant et Agriculteurs de la Loire-Inférieure. 1911 - Nantes.

Imprimerie-Papeterie-Reliure ouvrière 26bis, rue Scribe - Nantes.

LA BOURSE DU TRAVAIL



A l'angle des rues Arsène Leloup, maire de Nantes en 1871, et Désiré Colombe († 1902), premier secrétaire de la Bourse du Travail, s'élève un grand bâtiment à pan coupé portant à son fronton, gravée dans la pierre, l'inscription «Bourse du Travail». Quel rapport y a-t-il entre cette Bourse et la Bourse située entre la place du Commerce et la place de la Bourse ? C'est une longue histoire.

Depuis le jour maudit où le premier Homo Sapiens, connu sous le nom d'Adam, fut condamné, pour désobéissance à son Créateur (à l'instigation de sa femme !), à gagner son pain à la sueur de son front (Genèse 3,19), le travail n'a cessé de poser des problèmes.

Les métiers

Laissant de côté quelques milliers d'années, reportons-nous au milieu du XI^e siècle, en notre douce France, à la veille de la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard. Les artisans commencent à se grouper, le régime corporatif apparaît. Notons tout d'abord que le terme «corporation» a été importé d'Angleterre vers le milieu du XVIII^e siècle et que, jusqu'à cette époque, on employait les expressions

«métiers, corps de métiers, maîtrises, jurandes». Nous ne nous occuperons que des métiers manuels, ceux qui exigent de la sueur. En outre, la corporation reste ignorée des campagnes pour des raisons pratiques.

Subordonnée au seigneur, mais jouissant d'une large autonomie, la corporation répond au besoin de défense et d'entraide des marchands et artisans, notamment contre les empiètements du pouvoir seigneurial, à la justice et à la police duquel ils sont soumis.

À la tête de la corporation, une «jurande», formée de «maîtres jurés» appelés également «syndics», élue par l'ensemble des maîtres, est chargée de rédiger les règlements, d'en contrôler l'application, de régler les problèmes de l'approvisionnement, de la fabrication et des prix, de juger les différends et d'administrer les finances. Une confrérie à but religieux et charitable double généralement la corporation. Certains travaux sont interdits aux femmes et aux enfants et le repos des dimanches et fêtes chômées est obligatoire.

Le «Livre des Métiers de Paris», rédigé sous l'autorité d'Etienne Boileau en 1268 pour tous les métiers du domaine royal, nous fait connaître la situation des corporations parisiennes.

Le corps de métier comprend les apprentis, les compagnons et les maîtres. Les apprentis doivent faire un stage d'une durée déterminée sous l'autorité d'un maître qui, normalement, ne doit avoir qu'un apprenti, d'ordinaire conduit par ses parents, lesquels traitent avec le maître. Un contrat écrit est dressé et doit être enregistré par la communauté qui tient une liste des apprentis du métier. Le maître s'engage «à montrer et enseigner le fait, train, trafic et négoce de sa marchandise et tout ce dont il s'entremet en icelle» et à traiter l'enfant «doucement et humainement, comme il appartient». L'apprenti s'engage à bien servir son maître et à lui obéir «en toute chose licite et honnête», à «faire son profit» et à «éviter son dommage». La durée de l'apprentissage est ordinairement de trois ans. Le compagnon n'est plus apprenti mais n'est pas encore maître. Il accomplit chez un maître le temps requis pour accéder à la maîtrise. Parfois, il reste toute sa vie en cette qualité n'ayant pas le désir ou la possibilité de passer maître. Comme pour l'apprenti, un contrat intervient entre le maître et le compagnon comprenant à peu près les mêmes clauses relatives aux devoirs de l'un et de l'autre. Le nombre d'années de compagnonnage est généralement fixé par les statuts de la corporation. Les années de stage accomplies, l'aspirant à la maîtrise doit prouver sa capacité professionnelle en exécutant un chef-d'œuvre jugé par les représentants de la corporation. Après réception du chef-d'œuvre par ceux-ci, le candidat doit prêter serment devant eux, puis devant le juge de police.

Il y a dans de nombreuses villes des métiers «libres» dont le règlement émane de la municipalité. Cette municipalité, qui a consulté les intéressés pour établir ce règlement, a la police des métiers et désigne des maîtres pour faire des visites à tous, sans examen de capacité ni admission formelle dans le rang des maîtres. Mais l'imitation de Paris joue un grand rôle dans le fait que certains métiers «libres» demandent l'autorisation de se donner des statuts «comme es autres bonnes villes jurées» (pelletiers de Nantes en 1498, boulangers de Nantes en 1566, peintres-vitriers de Nantes en 1575 ; à Bourges : cordonniers en 1571, savetiers en 1577).

Le compagnonnage

Le terme «compagnonnage» désigne le temps de stage, mais aussi la confrérie d'ouvriers dont les patrons étaient exclus et dont la fonction était de faciliter l'embauche, qui se faisait au Moyen-Age dans les couvents et les auberges. Le compagnonnage se développa au XVI^e siècle, l'accès à la maîtrise devenant de plus en plus difficile pour les compagnons qui n'étaient pas fils de maîtres. N'ayant pas de statut légal, ils s'organisaient en sociétés secrètes qui soumettaient leurs membres à une initiation, à une formation professionnelle et spirituelle, à l'observation de rites précis. Ils devaient s'entraider en toute occasion. L'expansion du compagnonnage doit beaucoup aux «tours de France» au cours desquels les ouvriers perfectionnaient leurs connaissances en visitant les principaux centres professionnels du pays, où ils trouvaient le gîte grâce à un réseau d'auberges tenues par les «mères», le «premier compagnon» et le «rôleur» (ou «rouleur») qui leur procuraient de l'embauche et veillaient au respect du contrat de travail. Plusieurs grèves ont à leur origine l'action revendicative des compagnonnages : typographes lyonnais (1539), compagnons drapiers (1697), canuts de Lyon (1779). On trouve trace d'une centaine de grèves à Paris entre 1700 et 1791. En outre, des rivalités divisaient les compagnons, particulièrement dans le domaine de l'embauche, où compagnons

du «Devoir de Liberté» (gavots) et compagnons du «Devoir» (dévotants) s'opposaient souvent avec violence.

Turgot et les Physiocrates

Dès le XV^e siècle, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, le «métier juré» gagne du terrain ; souvent à la demande des intéressés et dès le XVI^e siècle la royauté tenta par des édits d'étendre ce système à tout le royaume (ordonnance de 1581 et édit de 1597). Enfin Colbert, par son édit de 1673, tenta à nouveau de généraliser le système corporatif.

Vinrent les Physiocrates, partisans d'une politique économique libérale (laisser faire-laisser passer), et Turgot, leur disciple, qui, lorsqu'il fut contrôleur des finances, crut bon en septembre 1774 d'établir la libre circulation des grains à l'intérieur du royaume, ce qui provoqua le 2 mai 1775 l'invasion de Versailles par des troupes de paysans armés de bâtons. Par son édit de février 1776, qu'il réussit à faire enregistrer le 12 mars, il abolit les corporations, maîtrises et jurandes. Toute personne pouvait désormais exercer n'importe quelle profession sous la seule obligation de s'inscrire à la police. Devant les réclamations non seulement des jurés et maîtres mais de la grande masse des ouvriers, des apprentis et des artisans, Turgot démissionna et, en août 1776, Necker rétablit les corporations, diminuées en nombre et en pouvoir, certains abus étant supprimés.

L'agonie des corporations

Les cahiers de doléances en vue des Etats Généraux ne demandent pas leur suppression mais leur réforme, sauf quand ils sont inspirés par la «bourgeoisie éclairée».

Après la prise de la Bastille, la nuit du 4 août, qui aboutit au décret du 11 août supprimant les privilèges des provinces, pays, villes et communautés d'habitants, tous ramenés «au droit commun», tandis que des difficultés financières entraînaient de perpétuelles oppositions entre patrons et ouvriers.

Le 15 février 1791, le député D'Allarde, au nom du Comité des Contributions publiques de l'Assemblée Nationale Constituante, pour faire passer un impôt spécial aux professions commerciales et artisanales, proposa et obtint par le décret des 2-12 mars 1791 la suppression des corporations de métiers : «il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouvera bon», sauf à se pourvoir au préalable d'une patente et à se conformer aux règlements généraux de police.

Les ouvriers crurent que la suppression des communautés de métiers leur permettait de constituer des associations ouvrières comme les compagnonnages que l'ancien régime n'avait pas reconnus mais tolérés, et la loi du 21 août 1790 autorisait les citoyens à former des «sociétés libres», à charge d'observer les lois. Les associations ouvrières devinrent plus actives, les ouvriers ressuscitèrent les vieux compagnonnages et en profitèrent pour s'entendre sur le salaire qu'ils demanderaient aux maîtres. Le 22 mai 1791, les maîtres-charpentiers et les maîtres-maréchaux les dénoncèrent à l'Assemblée, se plaignant que leurs ouvriers se sont «réunis en corporation».

L'Assemblée Nationale, redoutant la renaissance des corporations, vota en hâte une loi présentée par Le Chapelier, avocat rennais qui s'était distingué le 4 août en faveur de la nationalisation des biens du Clergé.

Cette loi des 14-17 juin 1791 interdisait aux patrons et aux ouvriers, sous peine de privation temporaire des droits civiques, de prendre des décisions concernant la défense de «leurs prétendus intérêts communs», les déclarant «inconstitutionnelles, attentatoires à la liberté et à la Déclaration des droits de l'homme».

Les Droits de l'homme

Etaient interdites les associations permanentes (syndicats) et temporaires (grèves, coalitions). Les ouvriers firent l'objet de mesures de police, ils durent posséder un livret ouvrier institué par la loi du 22 germinal An XI. Le Code Pénal de 1810 permit de poursuivre les salariés pour toute coalition et les sanctions étaient plus sévères que pour les patrons, qui ne pouvaient être poursuivis que pour réduction injuste et abusive des salaires. Le Code Civil contient jusqu'au 2 août 1868 le fameux article 1781 : «Le maître est cru sur son affirmation ; Pour la quotité des gages ; Pour le paiement du salaire de l'année échue ; Et pour les acomptes donnés pour l'année courante». Et jusqu'à la révolution de 1848, les patrons furent plus nombreux que les salariés aux Conseils de prud'hommes. En outre, Napoléon III admit des Chambres syndicales de patrons et ceux-ci étaient également représentés par les Chambres de Commerce. Quant aux traités collectifs entre patrons et ouvriers, ils étaient contraires à la loi «Le Chapelier» (déclaration du Ministre du Commerce en 1831).

Sous le régime de la «liberté» du travail comment va être fixé le salaire ? Au point de vue de la doctrine libérale, le travail est considéré comme un bien, objet d'un marché. Le taux du salaire dépendra donc, comme tout bien, de l'offre et de la demande et non des besoins du travailleur. Il ne peut être question de salaire minimum ni familial. Le salaire sera «librement» discuté entre l'ouvrier et le patron. L'Etat n'aura pas à intervenir, non plus que dans les conditions du travail : le salarié est «libre» d'accepter ou de refuser le contrat. Le règlement d'atelier, de son côté, est considéré comme une annexe dudit contrat.

Quel va être le résultat de cette «liberté du travail» présentée comme une conquête ? Le 23 mai 1840, un article du National de l'Ouest de Victor Mangin reproduit un article du National de Paris : «Il faut que l'homme vive de son travail... et pour cela, il faut qu'il soit livré à l'exigente cupidité de ceux qui dispensent le travail... Aujourd'hui, la loi se tait... Emancipé légalement, le travailleur est en réalité plus esclave que jamais. C'est la faim qui l'oblige, à défaut de la loi, car quelle sorte d'égalité se rencontre entre le travailleur qui est forcé d'accepter, pour avoir du pain, le travail qu'on lui offre aux conditions qu'on y met, et le capitaliste qui peut attendre que la faim lui livre la victime». Et La Tour du Pin, le théoricien du néo-corporatisme, écrivait en 1905 : «Il serait superflu d'insister, et l'on ne peut que rester confondu de l'audace ou de l'imbécillité avec laquelle le législateur français de 1791 employa dans le décret d'abolissement du régime corporatif l'expression de «prétendus» intérêts communs entre gens de la même profession».

L'industrie se développant grâce à la machine et à la concentration des capitaux, la main-d'œuvre afflue de la campagne vers la ville. Les anciens maîtres dépossédés de leur métier se fondent dans cette masse qui vit entassée dans des taudis. Les salaires sont très bas, la journée de travail très longue. Le travail des femmes et des enfants n'est pas protégé, alors que la machine facilite leur emploi. D'où misère effrayante, mortalité élevée, délinquance [cf témoignages du D^r Guépin de

Nantes, de Villermé (Tableau de l'état physique et moral des ouvriers dans les fabriques de coton, de laine et de soie - 1840), Blanqui, Buret, Henri Sée et Villeneuve-Bargemont]. Ces témoignages permirent à La Tour du Pin d'écrire que «la Révolution crut affranchir l'homme et n'affranchit que le capital en en faisant un instrument de domination sans limite sur les travailleurs forcés d'y recourir».

Cependant la solidarité compagnonnique avait repris une extension nouvelle et, face à leurs exploités, les ouvriers se regroupaient clandestinement et provoquaient des mouvements de grève : des «canuts» de Lyon 1831 et 1834, «des quatre sous» à Anzin 1833, des porcelainiers de Limoges 1837, des tisserands de Lodève, des mineurs de Rive-de-Gier 1844, des charpentiers de Paris 1845. Ce qui n'empêcha pas les violences entre «gavots» et «dévorants», selon la vieille tradition, pour s'assurer le monopole de l'embauche. Agricol Perdiguer, le pèlerin de la paix entre compagnons, nous décrit cette situation dans ses Mémoires.

Vers 1833 apparaissent des sociétés de secours mutuels et les premiers syndicats : en mai 1833 les ouvriers imprimeurs et typographes de Nantes créent une Association typographique destinée à organiser une caisse de secours mutuels et de prévoyance et, en septembre, les garçons tailleurs de Paris les imitent. Le 3 juillet 1840 une Ordonnance royale crée le Conseil de prud'hommes de Nantes.

Tandis que diverses doctrines s'élaboraient, dont le socialisme, réaction contre le libéralisme, et l'anarchie, forme populaire de l'individualisme dont le libéralisme est la forme bourgeoise («l'anarchie, c'est le libéralisme avec les bombes en plus», Lénine). Ozanam créait la Société de Saint-Vincent de Paul (1833) qui tiendra la rôle charitable des anciennes confréries supprimées.

Mais la charité n'est qu'un succédané, et, inspiré du même idéal, Villeneuve-Bargemont va étudier la condition de l'ouvrier et les moyens de rétablir la justice dans l'entreprise et la paix sociale (Economie politique chrétienne, ou Recherches sur les causes du paupérisme - 1834, et Livre des affligés - 1841). Il réclame :

1°) la formation de l'homme dans l'ouvrier par l'éducation morale et la formation de l'ouvrier lui-même par l'instruction primaire et l'instruction professionnelle ;

2°) l'amélioration matérielle de la condition des travailleurs ;

3°) la protection du travail, surtout des femmes et des enfants, par une législation nationale et internationale.

(Création du Bureau International du Travail en 1919 !).

Alors que le profit maximum sans autre considération guidait le patronat, qui se trouvait devant un «marché du travail illimité», qu'Ozanam suppléait à la Justice par la Charité, Dufournel en 1840 déposait un projet de «retraite des vieux», sans succès. Montalembert faisait voter le 22 mars 1841 la première loi réglementant le travail des enfants dans les manufactures. Le 21 février 1851 il proposait une loi sur le repos hebdomadaire et la semaine dite «anglaise». Il n'obtint ce repos que pour les apprentis et les enfants. Cette loi fut suivie de la loi du 19 mai 1874 sur le travail des femmes et des enfants dans l'industrie ; et le rôle des inspecteurs des usines, d'abord exercé par des bénévoles, fut prolongé par la création du corps des inspecteurs du travail au niveau départemental puis en 1892 au plan national. La loi du 2 novembre 1892 fixe les

conditions de travail des enfants, des filles mineures et des femmes, dans les établissements industriels, et la loi du 9 décembre 1900 celles des femmes employées dans les magasins, boutiques et autres locaux indépendants. Après une loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire, la loi du 25 octobre 1906 créa le Ministère du Travail. Puis un décret du 21 mars 1914 concernait la liste des travaux considérés comme insalubres et dangereux pour les enfants, les filles mineures et les femmes. Enfin, une loi du 23 avril 1919 instaura la journée de huit heures réclamée en octobre 1876 au congrès ouvrier de Paris.

Cependant, avec l'accord de Napoléon III, une délégation d'ouvriers librement élus était arrivée à Londres en juillet 1862 en vue de participer à l'Exposition Internationale, ce qui leur permit de constater les avantages dont jouissaient leurs camarades anglais et de présenter des revendications. Sous la pression du mouvement ouvrier, la loi du 25 octobre 1864 supprima le délit de coalition et le syndicat, restant condamné, sera en fait toléré. A partir de 1868, les Chambres Syndicales seront également tolérées. Mais l'agitation provoquée par l'Internationale Ouvrière causa leur interdiction jusqu'en 1878 (Loi du 14 mars 1872).

La loi de 1867 favorisant la constitution des sociétés commerciales et le développement de la grande industrie, on vit naître un «parti ouvrier». La loi du 21 mars 1884 sur la liberté syndicale (demandée dès 1875 par Albert de Mun), va permettre le développement de ce mouvement. Cette loi avait sans doute pour but de canaliser le mouvement syndical pour l'orienter vers une action modérée, car il y avait alors à Paris plus de 200 syndicats ouvriers groupant environ 50.000 membres, et les grèves suivantes avaient agité le monde du travail : ouvriers bronziers 1864, ouvriers du textile à Roubaix 1863, mineurs du Nord 1872 et ouvriers du textile à Vienne 1880, mineurs de la Grand-Combe 1881, de Montceau-les-Mines 1882.

La Tour du Pin pouvait écrire en février 1892 : «Par la force des développements scientifiques de l'industrie qui la conduisait à devoir mettre en œuvre des capitaux de plus en plus considérables, et surtout à la faveur de la loi de 1867 sur la constitution des sociétés commerciales anonymes, commença à se dessiner une transformation nouvelle de l'état social. Il se créa un quatrième état, par le fait de l'écart croissant entre la condition de l'employé et celle de l'employeur ignoré et irresponsable, qui remplaçant peu à peu le patron connu et indéfiniment responsable. Les salariés de l'industrie formèrent une classe à part, intelligente, instruite, facile à s'éprendre de l'idée de solidarité et à constituer un «parti ouvrier» auquel il ne manquait que l'organisation pour devenir un parti politique. La loi de 1884 sur les syndicats professionnels vint à point pour favoriser cette organisation, au développement de laquelle les capitalistes assistent avec effroi, tandis que le reste de la nation le voit plutôt de bon œil et que nous y voyons, nous, la première phase d'une grandiose réorganisation sociale».

Le Parti ouvrier français

Après la «Semaine sanglante» de juin 1871 (20.000 tués, 34.000 arrestations), l'état de siège est maintenu jusqu'en 1876. Mais le mouvement ouvrier resurgit dès 1872 et l'on assiste à la naissance de coopératives, de mutuelles, de cercles ouvriers, de chambres syndicales.

Du 2 au 10 octobre 1876, le premier Congrès ouvrier à Paris (350 délégués) marque la résurrection officielle du mouvement ouvrier. Jules Guesde, qui avait fait

plusieurs séjours en prison pour des raisons politiques, souligne l'importance de ce congrès dans un article des «Droits de l'Homme», journal fondé par lui en 1870 et lancé «L'Égalité», dont la tendance est collectiviste et révolutionnaire.

Du 28 janvier au 8 février 1878, le deuxième Congrès national ouvrier se tient à Lyon et réunit 136 délégués venant de 24 villes. Il se prononce contre la grève et tout moyen révolutionnaire.

Octobre 1879 - Troisième Congrès à Marseille. Guesde estime qu'il faut que le prolétariat constitue un «parti des travailleurs» et fasse une «scission complète avec la bourgeoisie». Le Congrès ébauche l'organisation de ce parti ouvrier : La Fédération du Parti des Travailleurs socialistes de France.

En vue des élections législatives prévues en 1881, Guesde se rend à Londres pour élaborer avec Marx, Engels et Lafargue (gendre de Marx) le «Programme électoral des Travailleurs socialistes».

Novembre 1880, au Congrès du Havre, les éléments anarchistes font dissidence, le programme marxiste est adopté. Le Congrès proclame qu'en cas d'échec aux élections de 1881 le Parti ouvrier se cantonnerait dans la seule action révolutionnaire, et les élections de 1881 furent une déception.

Jules Guesde estime qu'aucun problème ne pourra être abordé avant la prise du pouvoir par le prolétariat, toute réforme étant irréalisable en régime capitaliste. Il rejette en bloc le parlementarisme.

Le Docteur Paul Brousse, au contraire, est opposé au programme marxiste, il est partisan d'un programme minimum : le «socialisme municipal» fixant comme premier objectif la conquête électorale des municipalités, d'où développement des «services publics» aboutissant à la substitution pacifique du socialisme au capitalisme. Les guesdistes les surnommèrent «possibilistes».

Au Congrès de Saint-Etienne (septembre 1882), Brousse demande l'expulsion des guesdistes : «les marxistes ne peuvent pas obéir aux décisions du parti, parce que leur chef est à Londres». Les broussistes sont majoritaires, les guesdistes se retirent et tiennent un congrès séparé à Roanne. Il y aura donc :

- le Parti ouvrier français (guesdistes) auquel se rallie un groupe fondé à Nantes en 1880 par Queltier, employé de mairie (Cercle d'étude sociale)

- et la Fédération des Travailleurs socialistes de France (broussistes).

En 1889 quatre guesdistes furent élus au Parlement. Jules Guesde fut élu député en 1893 puis, se ralliant à L'Union Sacrée en 1914, il fut ministre d'Etat de 1914 à 1916 et mourut en 1922. Paul Brousse, après avoir été Président du Conseil municipal de Paris en 1905, fut élu député en 1906 et mourut en 1912.

Mais après le Congrès de la II^e Internationale à Amsterdam (août 1904) qui condamna le révisionnisme (de Paul Brousse), l'intransigeance doctrinale de Guesde fit que le Congrès de Toulouse de 1908 confia à Jaurès la direction du nouveau parti socialiste français : la Section française de l'Internationale ouvrière, la S.F.I.O., créée en 1905 à Paris.

La Bourse du Travail

La première «Bourse» doit son nom à l'hôtel d'une famille brugeoise, les «Van der Burse», sur lequel étaient sculptées trois bourses. Cet hôtel servait de rendez-vous aux marchands et banquiers de Flandre et

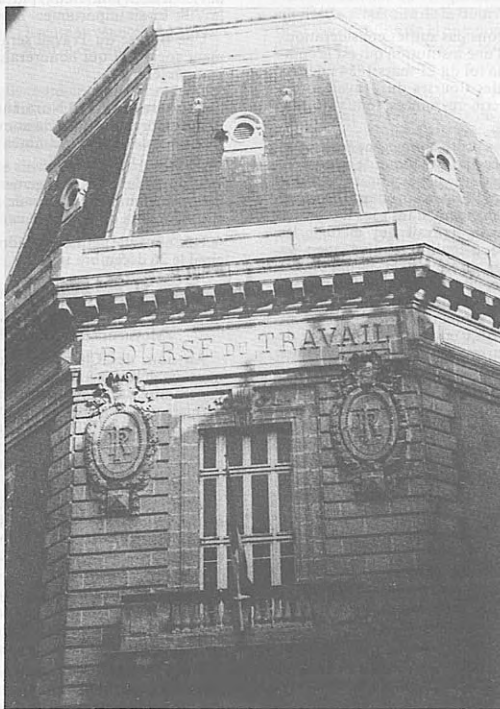
d'Italie et également, dès le XIV^e siècle, de logis aux marchands vénitiens (d'où, pour ces derniers : della Borsa). Une nouvelle Bourse fut ouverte à Anvers en 1531. La Bourse de Paris ne fut officiellement installée qu'en 1724, à l'Hôtel de Nevers, rue Vivienne, après Lyon, Toulouse, Montpellier, Rouen et Nantes (1640).

L'idée d'une «Bourse ouvrière» est généralement attribuée à G. de Molinari, rédacteur en chef du «Journal des Economistes» (1845) et partisan d'une libre concurrence absolue. La question était liée à celle des bureaux de placement. Mais, en pratique, l'initiative appartient à Ducoux, préfet de police puis représentant du Peuple en 1848. Il déposa, le 3 février 1851, sur le bureau de l'Assemblée législative un projet de loi qui mettait en parallèle la Bourse des valeurs et la Bourse du travail et tendait à la construction à Paris «sous la direction de l'Etat, d'une Bourse des travailleurs». Il disait : «que vos agitateurs se promènent dans un palais somptueux (la Bourse actuelle, achevée en 1827), peu m'importe ; mais accordez-moi un modeste asile, un lieu de réunion pour les travailleurs». Il n'y eut aucune suite, la question se posant sur le plan municipal. L'affaire fut reprise en 1875 devant le Conseil municipal, qui refusa. Enfin, la création d'une Bourse centrale fut votée en novembre 1886, après lecture d'un rapport de Gustave Mesureur († 1925), qui fut ensuite député de la Seine puis ministre du Commerce et de l'Industrie sous le gouvernement de Léon Bourgeois. Voici un extrait de ce rapport :

«En restant sur le terrain de la liberté des contrats, vous avez le droit, sinon le devoir, de fournir aux travailleurs les moyens de lutter à armes égales et légales avec le capital ; sans la Bourse du travail, l'existence des chambres syndicales sera toujours précaire, les charges qu'elles imposent éloignant d'elles le plus grand nombre des ouvriers. Il importe donc qu'elles aient des locaux et des bureaux où chacun pourra venir sans crainte d'avoir à faire des sacrifices de temps et d'argent au-dessus de ses ressources ; la libre et permanente disposition des salles de réunion permettra aux travailleurs de discuter avec plus de maturité et de précision les questions multiples qui intéressent leur industrie et influent sur les salaires ; ils auront, pour les guider et les éclairer, tous les moyens d'information et de correspondance, les éléments fournis par la statistique, une bibliothèque économique, industrielle et commerciale, le mouvement de la production pour chaque industrie, non seulement en France, mais dans le monde entier. Peut-être verrons-nous alors les véritables assises du travail s'établir.»

Le 3 février 1887, Gustave Mesureur, porte-parole du Conseil municipal de Paris, inaugura la première Bourse du travail devant les représentants de 172 syndicats.

On ne tarda pas, à Nantes, à réagir et, dès le 14 avril 1887, l'Union des Syndicats ouvriers regroupés par Charles Brunellière († 1917), socialiste militant qui avait pour Jules Guesde «la plus vive affection et la



plus grande confiance», adressa une demande au Conseil municipal en vue de l'établissement à Nantes d'une Bourse du travail. Cette demande resta sans suite. Elle fut renouvelée le 28 septembre 1887 :

Nantes le 28 septembre 1887

Vœu déposé sur le bureau du Conseil Municipal par l'Union des chambres syndicales ouvrières.

Messieurs les conseillers municipaux

Au nom des chambres syndicales et dans l'intérêt de la classe ouvrière en général, nous venons vous renouveler la demande que nous avons faite le 14 avril dernier.

A cette époque, nous vous demandions l'appui officiel et financier de la Ville pour l'organisation d'une Bourse du Travail, comprise dans le sens de celle dont le principe venait d'être consacré à Paris, pour l'inauguration de sa première annexe.

Depuis, plusieurs Conseils Municipaux de province ont suivi l'exemple si sage et si démocratique qui leur avait été donné ; nous ne doutons pas, Messieurs, de la sympathie que vous inspire une Œuvre qui, comme l'a si bien dit Monsieur Mesureur, président du Conseil municipal de Paris : «permettra au Gouvernement de comprendre les revendications des travailleurs et de travailler à un état social conforme à la justice».

Monsieur le Maire de Nantes, après avoir entendu nos explications à ce sujet, s'est déjà déclaré favorable à notre démarche et nous a priés de formuler nettement notre demande.

Nous ne nous étendrons pas sur les considérations qui militent en faveur d'une institution qui est le complément nécessaire de la loi du 21 mars 1884 ; depuis plus de 40 ans, l'idée des Bourses du Travail a pris naissance et, dans ces dernières années, tout a été dit à ce sujet.

La loi sur les syndicats professionnels ne sera qu'un défi porté à l'impuissance que le manque de ressources cause à l'organisation sérieuse des syndicats, tant que les communes et plus tard l'Etat, n'auront pas consacré officiellement cette loi en créant, dans tous les centres ouvriers, des Bourses du Travail qui mettent les employés sur un pied d'égalité relative avec les employeurs ; ces derniers, en effet, n'ont-ils pas profité du pouvoir que leur avaient conféré les ouvriers pour créer successivement : des Bourses de Valeurs Mobilières, des Bourses de Commerce, des Chambres de Commerce régionales, un Code et des Tribunaux de Commerce, etc... ne pourrait-on pas, maintenant, faire quelque chose pour ceux à qui le suffrage universel ne saurait tenir lieu de pain.

En donnant aux syndicats le moyen de fonctionner, on pourrait peut-être éviter des secousses sociales (que l'ouvrier ne cherche pas), mais que l'obstination des détenteurs du capital à leur refuser toute amélioration et la complicité des élus, en leur refusant tout moyen de discuter et de faire entendre leurs revendications, amèneraient fatalement.

En créant la Bourse du Travail, Messieurs, vous feriez faire un pas immense au développement des syndicats ouvriers ; et tous les gens sensés comprennent que ce développement pacifique est indispensable au maintien de l'ordre public ; et tous ceux-là sont bien aveugles ou bien insensés qui croient que laisser l'ouvrier dans l'isolement et l'ignorance de ses droits est un moyen de ne pas avoir à compter avec lui.

L'argent prélevé sur l'impôt payé en grande partie par les ouvriers, pour alimenter la charité publique,

laquelle charité ne profite le plus souvent, qu'au bon fesse, qu'à des secours de profession, serait en partie avantageusement employé à favoriser l'organisation ouvrière qui profiterait à tous les ouvriers ; alors qu'actuellement il arrive que les ouvriers sans travail qui ne peuvent se résigner à prendre place au ratelier des bureaux de bienfaisance sont encore obligés de payer pour des individus sans scrupules qui, nous le répétons, se servent de la charité publique pour entretenir leur faiméantise.

Le Conseil Municipal n'a pas hésité à subventionner les sociétés de secours mutuels qui en ont fait la demande. Il y a des sociétés qui comptent des patrons parmi leurs membres ; nous croyons même qu'il y en a de composées exclusivement de patrons qui sont subventionnées.

Certes ces sociétés sont intéressantes, mais les syndicats ouvriers le sont aussi ; seulement, au lieu d'accorder une subvention à chacun d'eux, il serait plus productif pour eux et plus économique pour la Ville de créer pour tous la Bourse du Travail que nous demandons.

En effet, il existe à Nantes environ trente chambres syndicales organisées ; en leur accordant une subvention de 100 francs, cela coûterait à la Ville 3000 francs.

Nous croyons qu'abstraction faite des premiers frais d'installation, pour la première année, elle pourrait, à moins de frais, procurer un local convenable à ces syndicats ; et nous ajouterons que, plus les syndicats deviendraient nombreux, plus l'économie réalisée par la Ville serait importante.

Une Bourse du Travail serait une œuvre éminemment sociale et qui honorerait le conseil qui l'aurait inaugurée.....

Le maire (Edouard Normand) donna son accord le 22 décembre suivant sur la nomination d'une commission spéciale dont les membres furent désignés dans la séance du 3 janvier 1888.

Mais il y eut alors changement de municipalité. Une nouvelle commission spéciale fut nommée le 15 juin etc... on oublia de la convoquer.

Une nouvelle pétition fut adressée au Conseil Municipal le 26 décembre 1891.

Nantes le 26 décembre 1891

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers municipaux

Au nom des Chambres syndicales ouvrières qui nous ont délégués à cet effet, et suivant décision prise à l'unanimité dans la réunion en date du 23 décembre dernier, nous avons l'honneur de vous demander le concours de la Ville pour l'établissement à Nantes d'une Bourse du Travail locale et départementale gérée et administrée par les Chambres syndicales ouvrières de la Loire-Inférieure.

1° Les travailleurs sont, dans notre ville et dans le département, à la merci des bureaux de placement aussi onéreux pour eux que pour les patrons et qui n'offrent aucune espèce de garantie pour personne.

2° La Bourse du Travail de Nantes ferait comme celles qui fonctionnent déjà dans un grand nombre de villes le placement gratuit des travailleurs des deux sexes et de toutes les corporations : elle concentrerait aussi bien les demandes que les offres d'emploi.

3° La Bourse aurait pour mission de dresser une statistique exacte des conditions de travail à Nantes, dans le département et dans le reste de la France, d'en

régulariser la marche et de fournir des renseignements utiles à tous les intéressés.

4^o Elle rendrait les mêmes services au point de vue des intérêts généraux du pays que les Bourses du Commerce en fournissant à nos législateurs et au gouvernement des indications précises sur les besoins des travailleurs de la région comme la Chambre de Commerce de Nantes le fait sur les besoins commerciaux et industriels de la même région.

5^o La Ville vient de donner son concours financier pour la reconstruction de la Bourse du Commerce et d'échange, nous croyons juste qu'elle donne également des avantages aux travailleurs qui composent la partie la plus nombreuse de la population.

6^o La Ville de Nantes suivrait l'exemple de Paris, de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de St-Etienne, de Toulouse, de Nîmes, de Béziers, de Sète, de Montpellier, de Cholet, d'Alger, de Londres, de Rome (etc...). c'est-à-dire d'un grand nombre de villes françaises et étrangères qui, toutes, ont reconnu la nécessité d'établir des Bourses du Travail, par suite des conditions économiques et sociales de l'époque actuelle.....

Une commission spéciale fut nommée le 17 février 1892. Au nom de cette commission, le D^r Jouon présenta un rapport daté du 5 mars 1892, favorable à une Bourse mixte (patrons-ouvriers) : « Dans cette Bourse, l'ouvrier et le patron pourront se rencontrer, sur un pied d'égalité absolue, pour le placement gratuit des ouvriers des deux sexes, et pour l'étude de toute mesure intéressant le travail ». Mais il signalait le désaccord de Brunelière pour lequel « la Bourse doit être exclusivement ouvrière ». Discuté en séance du 12 avril suivant, le principe d'une Bourse du travail mixte fut rejeté.

Le 31 mai, une nouvelle municipalité nomma à son tour une commission spéciale qui se prononça pour une Bourse du travail purement ouvrière (rapport Alphonse Douet du 24 décembre 1892).

Le principe fut adopté ainsi que les règlements rédigés par Charles Brunelière sur le modèle de ceux de Paris et le premier secrétaire fut Désiré Colombe († 1902), militant syndicaliste.

Le premier bulletin officiel sort en juillet 1893, en pleine période de grèves.

Règlement de la Bourse du Travail accepté par la Municipalité Riom et les Syndicats ouvriers le 24 décembre 1892

Titre 1^{er} Constitution

Article 1^{er} - La Bourse du Travail est une institution essentiellement ouvrière. Elle a pour but

1^o De pourvoir gratuitement au placement des travailleurs des deux sexes, sans distinction de corporation,

2^o De développer l'organisation des groupes professionnels,

3^o De solidariser les efforts des travailleurs salariés, dans le but d'améliorer leur situation matérielle, d'assurer leur indépendance et d'élever leur personnalité intellectuelle et morale,

4^o De tenir une statistique des conditions du travail dans les différents pays, et particulièrement dans la région,

5^o De relever, même par les cours professionnels au besoin et des concours d'apprentis, l'art manuel qui tend à disparaître, par suite de la division du travail industriel.

Article 2 - Les salariés seuls auront la jouissance de la Bourse et l'administreront ; seuls aussi ils pourront y faire des conférences, prendre part aux discussions et délibérations des assemblées.

Article 3 - La Bourse restera complètement étrangère aux questions politiques ou religieuses ; les réunions publiques y seront formellement interdites ; mais il pourra y être tenu des réunions plénières des corporations.

Article 4 - Font de droit partie de la Bourse du Travail tous les Syndicats, Groupes corporatifs, Unions ou Fédérations ouvrières de Nantes régulièrement constituées. Mais les ouvriers de toute profession, qu'ils soient syndiqués ou non syndiqués, seront admis à demander leur inscription sur les livres destinés à recevoir les offres et les demandes de travail.

Ces livres devront être tenus régulièrement à jour et les inscriptions y seront faites par numéro d'ordre. Ils seront communiqués au secrétariat et visés par un membre du Comité général délégué à cet effet.

Article 6 - La Ville de Nantes se charge des frais de location, aménagement et entretien des immeubles ainsi que de l'éclairage et du chauffage.....

La Bourse du Travail devient alors une « personne morale » : on convoque son secrétaire à des réunions où les ouvriers sont impliqués. Par exemple : 11 mai 1910, constitution d'une commission arbitrale permanente chargée de régler les conditions de travail dans l'industrie du bâtiment, parmi les membres de la commission le secrétaire de la Bourse du Travail ; 6 janvier 1930, constitution de la commission administrative de l'Office du Travail, parmi les membres ouvriers le secrétaire de la Bourse du Travail.

Les syndicats s'installèrent d'abord 18 rue de Flandre, mais après 1900 ils se trouvèrent à l'étroit dans ces locaux, et en juin 1910 fut présenté un devis pour l'installation du Groupe des Œuvres Sociales ou de Services rue Arsène Leloup. Lors de la séance du 28 juillet 1911, le Conseil Municipal vota un crédit pour l'acquisition des immeubles de l'ancienne Ecole Nationale Professionnelle Livet, rue Sainte Marie (actuelle rue Désiré Colombe) et la construction de bâtiments rue Arsène Leloup et rue Sainte Marie, ainsi que la construction ou la réfection et l'aménagement d'autres bâtiments, le tout destiné au Conseil de prud'hommes, à la Justice de Paix des 6^{ème} et 7^{ème} cantons, aux sociétés de secours mutuels, aux cours techniques et à la Bourse du Travail. Le plan fut approuvé par le Préfet en 1912 et les travaux furent adjugés le 29 mars. Mais il y eut la guerre et le transfert ne put avoir lieu qu'en février 1921.

La nouvelle Bourse ne fut inaugurée officiellement qu'en 1924, accueillant les sociétés de secours mutuels et les syndicats C G T, car les Bourses du Travail avaient fini par s'intégrer, en 1902, à cette organisation syndicale créée en 1895 au Congrès de Limoges. Le rapprochement entre la C G T et la Fédération des Bourses du Travail date des environs de 1900. La C F T C, créée en 1919, ne se développa à Nantes qu'à partir de 1920 chez les employés, dans l'ameublement, le bâtiment, puis dans la métallurgie, et s'installa dans d'autres locaux bénéficiant de certains avantages, loyers gratuits ou subventions, en vue de respecter l'égalité de traitement entre les syndicats. Ceux qui se sont créés par la suite bénéficient évidemment des mêmes avantages. Et lors de la scission avec la C G T en 1948, les locaux furent partagés équitablement entre C G T et F O.

Actuellement, en dehors des salles de réunion de la rue Arsène Leloup, on trouve dans la cour, rue Désiré Colombe : à droite la Maison de la Mutualité et son annexe, à gauche, au rez-de-chaussée des deux grands bâtiments, les divers bureaux des sociétés de secours mutuels et aux étages les bureaux des syndicats, C G T d'un côté, C G T - F O de l'autre. Il convient également de signaler, au 3^{ème} étage, les archives du Centre de Documentation du Mouvement Ouvrier et du Travail (C D M O T) où les chercheurs sont accueillis fort aimablement. Ces archives doivent être transférées fin 1992 au rez-de-chaussée du bâtiment de direction des chantiers.

Le rôle initial de la Bourse du Travail a été réduit par la création de l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi) et les nombreuses écoles professionnelles. Quant aux sociétés de secours mutuels, elles sont coiffées par l'Union Mutualiste. Mais les travailleurs de Nantes possèdent le «modeste asile» réclamé par Ducoux en 1851.

La lecture de l'article 3 du règlement de la Bourse du Travail, accepté le 22 décembre 1872 par la Municipalité, laisse supposer que les questions politiques seront étrangères aux activités des adhérents. Mais où se situent les limites de la «défense» des intérêts «corporatifs» et où commence le domaine «politique»? C'est une question d'appréciation de part et d'autre et il faut savoir que l'existence d'indicateurs pour lesquels un budget était prévu (ce qui ne se fait certainement plus) permettait à la police d'établir des fiches et de faire des rapports à la Municipalité et au Préfet. Il grèves en 1898 et 17 en 1900, il devait bien y avoir des raisons.

Voici un extrait d'une affiche collée sur les murs de la Ville dans la nuit du 6 au 7 juin 1895: «La municipalité menace de supprimer la subvention et a commencé par la réduire de 500 francs à titre d'avertissement. Elle prend pour prétexte la liberté de nos paroles et de nos écrits, la hardiesse de nos revendications. Comme nous n'employons pas de formules doucereuses, comme nous ne saurions mentir, ni tromper, nous leur déplaçons. Nous ne croyons pas devoir nous soumettre, car nous estimons que les ouvriers sont chez eux à la Bourse du Travail... Réunion de protestation dimanche 9 juin à 2 heures du soir, grande salle de la Bourse du Travail, 18 rue de Flandre». Nous n'avons pas trouvé trace de la suite donnée à cette affaire, mais cette municipalité était la même qui avait voté la création de la Bourse du Travail.

Séance du Conseil Municipal du 24 juillet 1905, M. le Maire s'adresse à son auditoire: «Nous savons tous que des paroles d'excitation, des menaces, des provocations, même des appels à la violence, ont été lancés au sein de certaines réunions et ont dégénéré en manifestations tumultueuses qui se sont répandues dans les rues de notre cité... Nous veillons à ce que la Bourse du Travail reste ce qu'elle doit être, le «marché libre du travail»». Et le nouveau règlement, rédigé le 18 juillet, est adopté:

«Article VI - Il ne pourra être tenu dans la Bourse du Travail aucune réunion ayant pour objet la discussion de questions politiques ou religieuses.

Aucune réunion publique, banquet, lunch, conférence, ne pourra avoir lieu sans une autorisation spéciale du Maire.

Les attroupements ou formation de cortèges non autorisés sont formellement interdits aux abords de la Bourse du Travail.

Il est absolument interdit aux Syndicats adhérents de lancer de la Bourse du Travail tout appel ou pro-

clamation pouvant entraîner des manifestations ou désordres sur la voie publique».

Cependant, en septembre 1894, Brunellière, l'un des créateurs d'une Fédération socialiste nantaise, en rapports étroits avec le Parti ouvrier français auquel il avait personnellement adhéré en 1893 pour le quitter en 1899 et y adhérer à nouveau en 1903, organisa le Congrès national du P O F, qui eut lieu à Nantes, et condamna la grève générale préconisée par les anarcho-syndicalistes.

Au Congrès suivant, qui réunissait la Fédération des syndicats (guesdistes) et la Fédération des Bourses du Travail (anarcho-syndicalistes), Fernand Pelloutier, secrétaire adjoint de cette Fédération, démissionnaire du P O F en 1892 et délégué des Bourses du Travail de Nantes et de Saint-Nazaire, fit voter, avec l'aide de son ami Briand qui, devenu ministre en 1907, multiplia les révocations pour faits de grève, un texte reconnaissant la grève générale comme le plus efficace des moyens révolutionnaires, à la grande déception de Jules Guesde. Cette grève générale n'eut d'ailleurs pas lieu.

Mais il y eut à Nantes 11 grèves en 1898 et 17 en 1900 et la grève des dockers et charbonniers du port qui dura du 16 mars au 6 mai 1907, à la suite de la mort d'un docker tué d'un coup de révolver dans la tête. Lors d'une réunion à la Bourse du Travail le 19 mars, il y eut environ 800 dockers à écouter le délégué de la C G T, D'après un rapport de police: «Il a dit que Monsieur Clémenceau, qui marchait autrefois avec les ouvriers, leur avait tourné le dos, préférant soutenir les capitalistes et les exploitateurs. Il a préconisé la résistance à outrance pour le triomphe des revendications du prolétariat, mais en conseillant toutefois l'emploi, non pas de la violence, mais bien l'étroite union syndicale».

Est-ce de la politique ou la défense des «prétendus intérêts communs»? Et que penser de la sanglante répression organisée en juillet 1908 contre les grévistes de Draveil par Clémenceau, président du Conseil?

Daniel RICHARD

BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales et Archives du CDMOT
- Paul BOIS (sous la direction de), Histoire de Nantes - Privat 1977
- Maurice BOUVIER-AJAM, La doctrine corporative - Sirey 1937
- Bénigno CACÉRES, Le mouvement ouvrier - Seuil 1967, rééd. 1984
- Ange GUEPIN, Article sur Nantes dans Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne - par OGEE, rééd. Floch, Mayenne 1973
- Yannick GUIN, Le mouvement ouvrier nantais. Essai sur le syndicalisme d'action directe à Nantes et à Saint-Nazaire - Maspéro 1976.
- Quand Nantes vote la grève générale in «Nantes dans l'histoire de la France» - Ouest-Éditions 1991.
- Marquis de LA TOUR du PIN, Vers un ordre social chrétien, Jalons de route - Beauchesne 1907, 6^{ème} édition 1942
- Emilienne LEROUX, Histoire d'une ville et de ses habitants - Arts Culturels Loisirs (ACL) 1984
- Fr. OLIVIER-MARTIN, L'organisation corporative de la France d'ancien régime - Sirey 1938
- Fernand PELLOUTIER, Histoire des Bourses du Travail - Schleicher Paris 1902 rééd. 1946.
- Agricol PERDIGUIER, Mémoires d'un compagnon - Maspéro 1982, également dans 10-18
- Peter SCHÖTTLER, Naissance des Bourses du Travail - PUF 1985
- Claude WILLARD, La naissance du Parti ouvrier français - Éditions sociales 1981.
- On lira également avec intérêt : René BOURRIGAUD, Lettres nantaises. Correspondance Brunellière-Hamon - CDMOT 1989.
- Claude WILLARD, La correspondance de Charles Brunellière, socialiste nantais (1880-1917) - Paris 1968.

UNE VIEILLE DAME : LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE



La Société Académique fêtera dans quelques années son bicentenaire. Aussi le bureau a-t-il pensé préparer l'événement en publiant l'article d'Henri-Pierre Leveau, paru dans les Annales n° 100. Henri-Pierre Leveau, Président de la Commission exécutive nationale de la Prud'homme de France et d'Outre-Mer était, sous la présidence d'Auguste Pageot, le secrétaire général de la Société Académique.

C'est le 18 août 1798 que quelques citoyens se réunirent au nombre de 31 pour jeter les bases de l'Institut départemental des Sciences et des Arts. Initiative heureuse qui reçut des administrations départementale et communale le meilleur accueil, les séances se tenaient à l'amphithéâtre Saint-Côme de l'École de chirurgie, rue Saint-Léonard.

En 1799 le bureau définitif fut formé sous la présidence de M. de Gay ingénieur de la marine, Guillaume-François Laënnec vice-président, et pour trésorier Blanchard de la Musse.

Les membres étaient déjà au nombre de 60 et se répartissaient en trois classes : sciences, mathématiques et physiques, sciences morales et politiques, littérature et beaux arts, dont les secrétaires étaient respectivement Athénas, Huet de Coetlisan et Renou.

En 1802 la Société par ordre supérieur dut renoncer à son nom et prendre celui de Société des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.

Puis en 1814 à l'instigation du Duc d'Angoulême pour récompenser la Société de son action bienfaisante, les membres reçurent la décoration du Lys, mais sous la deuxième Restauration tenant pour hostiles certains de ses membres, la Société fut dissoute le 1^{er} février 1815 sous le fallacieux prétexte qu'elle n'était pas régulièrement constituée. Le Préfet tenta de la reconstituer et, le 19 juillet 1817, le Ministère approuva un projet portant création de deux nouvelles sociétés, l'une littéraire, l'autre agricole et commerciale. Le Président Freteau opposa un refus formel à ce que l'autorité supérieure arrêtât la première liste des membres.

Enfin, après de nombreux pourparlers, le 28 janvier 1819 eut lieu la séance d'inauguration de la nouvelle société qui prit le titre de Société Académique de la Loire-Inférieure. Le 21 février de la même année, la première séance se tint dans un appartement de la maison de Villestreux ; 51 membres y assistèrent. La Société, à cette époque, chercha à étendre son action, sollicitant l'adhésion de savants étrangers et de membres correspondants dans nos divers départements. Puis elle s'intéressa à tous les éléments de l'activité intellectuelle, la poésie fut cultivée avec entrain. Elisa Mercœur, pour son entrée dans la Société, écrivit « L'Enfant », une de ses œuvres les plus admirées. La philosophie fut largement traitée par Richer. Blanchard de la Musse se fit le bibliographe de Graslins, Huet dressa des statistiques. L'œuvre de la Société ne s'arrêta pas là, les arts furent aussi l'objet de tous soins et les succès de ses peintres Châteaubourg, Duboueix, Ducarrey, Sablet ; de ses sculpteurs Debay, Bertrand ; de ses graveurs Cholet, Chateignier ; de ses musiciens Benoit, Rebeyrol et Bleu, ne se comptaient

plus. Ses archéologues Richard, Fournier, Athénas, Le Boyer et Le Cadre, ses explorateurs tel Caillaud, ses naturalistes et ses géologues comme Dubuisson, fondateur de notre Muséum qui, avec Athénas, découvrirent le filon d'étain de Piriac, apportèrent à l'édifice commun le fruit de leurs travaux. L'agriculture trouva aussi parmi les membres de valeureux supporters, Hersart du Buron, Bobineau de Bougon et Rieffel, qui fondèrent une section agricole sous la présidence de Grelier.

1830 voit la Société Académique prendre place parmi les corps constitués dans les cortèges officiels et le Gouvernement l'autorisa à se dire Société Royale. Dès 1831 la Société publia des annales qui donnèrent grande allure à son action, lui conquérant l'opinion et provoquant de nombreuses adhésions. Elle forma dans son sein un cercle d'anciens élèves de l'École Polytechnique, un cercle médical qui, à l'époque, ne comptait pas moins de 44 membres, puis la Société Linnéenne à la demande de Bertrand Geslin, ainsi que la Société Industrielle dont le promoteur fut le président Camille Mellinet.

Toutes ces activités donnèrent à la Société un relief chaque jour grandissant.

En 1851 la Société vécut des heures troublées, Laënnec, recteur de l'Académie, se présenta aux suffrages de la Société. Le Comité Central accueillit assez bien sa candidature mais, devant l'Assemblée Générale, le recteur n'obtint pas le nombre de voix fixé par les statuts. Le public s'empara de l'incident et les journaux, de toutes nuances, le commentèrent sans ménagement. Le Gouvernement manifesta son mécontentement et le Ministère refusa la demande de livres et d'allocation présentée par la Société ; l'incident fut vite clos, et dès 1854 la Société reçut du Ministère une aide qui vint se joindre aux subventions accordées par le Conseil général et le Conseil municipal.

La guerre de 1870 et le changement de régime n'apportèrent aucun trouble à la marche de la Société qui reçut de l'administration des marques d'estime et de haute considération ; en 1877 elle fut, en effet, déclarée d'utilité publique.

Notre Société, sous l'action du Président Louis Linyer, donna naissance à la Société de Géographie, à la Société d'Horticulture et, vers 1891, à la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest.

En 1894 elle inaugura les conférences publiques qui réunirent dans les salles de la Société des Beaux Arts un public nombreux.

Puis le siècle se termina par les fêtes du centenaire, présidées par M. Hanoteaux, membre de l'Académie Française et ancien Ministre. Elles se déroulèrent le 15 janvier 1899 au théâtre Graslins. A l'entrée des personnalités, la musique de notre vaillant 65^e Régiment d'Infanterie joua la «Marseillaise» et l'hymne russe ; de nombreux discours furent prononcés et le soir un banquet de soixante couverts réussissait, dans les salons de Gault, de la rue Arsène Leloup, les membres de la Société et leurs invités où un menu des plus soignés leur fut servi mettant en relief les qualités gastronomiques de notre région.

Nous voici donc au XX^e siècle qui nous apporte deux guerres, ces fléaux de l'humanité. Lors de la dernière, l'occupation porta à notre Société un coup terrible, mais à l'exemple de notre Pays qui ne voulut pas mourir, notre Société survécut grâce à quelques membres qui formèrent le dernier carré. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre admiration et nos sincères félicitations.

Les paroles que le Docteur Sourdil prononçait aux fêtes du Centenaire ont aujourd'hui, comme hier, toute leur valeur : «A l'époque troublée où nous vivons, disait-il, il est bon, loin des bruits de la foule, loin des discussions enfiévrées, de se réunir, comme nous, pour jouir en paix des choses de l'esprit. Dans cette intimité toute spirituelle, faite de la mise en commun de nos travaux et de notre même aspiration vers tout ce qui est noble et grand, l'intelligence trouve un aliment précieux, le cœur un apaisement salutaire.

C'est là, Messieurs, vous le savez, un des charmes les plus certains de notre Société, une des secrètes raisons de cette admirable vitalité à laquelle elle doit, malgré toutes les vicissitudes de ce siècle, de doubler aujourd'hui le cap de la centaine. C'est aussi l'explication d'un heureux privilège dont notre Société doit être fière car, tandis que pour les hommes vieillir c'est diminuer, pour elle vieillir c'est prospérer, c'est progresser, c'est grandir». Paroles justes et claires puisque si notre Société, à la suite de ces épreuves et des ans qui s'enfuient, a vieilli, elle a continué à prospérer, à progresser et à grandir. Composée de douze

membres à la libération, aujourd'hui elle atteint le chiffre de 230 sociétaires.

Ceci vous montrera toute la vitalité de la Société Académique et vous indiquera que même à l'époque de la pratique des sports et de la vie au grand air, il est encore des humains auxquels les arts et les lettres apportent à l'esprit et au cœur les joies les plus vives et les satisfactions les plus complètes.

Notre Société a repris le cycle de ses conférences qui groupent en notre Hôtel de Ville un auditoire choisi. La publication de ses Annales sous une forme nouvelle reçoit près de nos concitoyens l'accueil le plus agréable. Sous ses auspices, quelques-uns de nos sociétaires ont publié l'an dernier : «Les contes de Noël» et cette année : «Nantes de jadis à nos jours».

Mais nous voudrions également intéresser la jeunesse aux travaux de la pensée et, pour cela, reprendre les concours littéraires suivis de distribution de récompenses, malheureusement des questions matérielles nous en empêchent, momentanément nous l'espérons, car nous formons le vœux que les grandes collectivités qui aident si généreusement les sociétés s'occupant du développement physique, se penchent, dans l'avenir, avec la même sollicitude sur celles qui, comme notre Société, se sont données pour mission de développer la spiritualité participant ainsi à l'épanouissement culturel de la capitale de l'Ouest, Nantes, notre ville !

H. LEVEAU

- RECTIFICATIF -

Dans nos Annales n° 242, nous avons publié un article de Jacques Santrot, conservateur des Musées Départementaux, sur le Musée Dobrée, avec 4 illustrations, omettant de donner la provenance de ces photographies. Nous nous en excusons bien vivement et, tout en regrettant cette omission, nous vous demandons de bien vouloir noter que ces photographies nous avaient été prêtées par les Musées Départementaux de la Loire-Atlantique.



NANTES VISITEZ LE MUSÉE DOBRÉE
 DE L'ÂGE DE PIERRE À NOS JOURS - RICHE COLLECTION DE MANUSCRITS
 INCUNABLES GRAVURES MINIATURES PEINTURES SCULPTURES ARMES MEUBLES
 LA CHASSE DE CALMIL XIII^e S^e LE CŒUR DE LA DUCHESSE ANNE SOUVENIRS DES GUERRES DE VENÉE

(Collection des Musées départementaux de la Loire-Atlantique)

Liste des numéros disponibles

| | |
|-----------------|---|
| - 151 - 1968 | Vallet, La Regrippière, Chapelle-Heulin |
| - 161 - 1971 | Machecoul et son Canton (II) |
| - 165 - 1972 | I Pornic et la Côte de Jade |
| - 166 - 1972 | II Pornic et la Côte de Jade |
| - 168 - 1973 | Blain et sa Région |
| - 170 - 1973 | Cahiers de Doléances de la Région nantaise |
| - 171-72 - 1974 | La Paroisse et le Quartier St-Nicolas |
| - 185-86 - 1977 | Plaisirs et souvenirs nantais |
| - 187-88 - 1978 | Jules Verne, Études et documents inédits |
| - 190 - 1979 | L'Estuaire |
| - 194 - 1979 | Voyage musical au Pays nantais |
| - 216 - 1985 | Nantes : L'Ile Gloriette |
| - 218 - 1985 | St-Gildas des Bois et son Canton |
| - 220 - 1986 | En flânant dans les Communes de la Presqu'île Guérandaise, de la Turballe à Herbignac |
| - 222 - 1986 | Du Quai des Antilles à l'Ile Beaulieu - Hier et Aujourd'hui |
| - 224 - 1987 | Le Croisic - Batz - Le Pouliguen |
| - 226 - 1987 | Quartier de Paris, de Chanzy aux Batignolles, St-Donatien, St-Rogatien, Casernes, Écoles et Institutions, Le Bêle, Le Ranzay, Les Batignolles |
| - 228 - 1988 | Sainte-Luce et les charmes de la Loire |
| - 230 - 1988 | Souvenirs et portraits de peintres et d'écrivains nantais |
| - 232 - 1989 | L'ancienne Villeneuve : les quartiers du Marchix et de St-Similien |
| - 234 - 1989 | Quartier Pirmil - Pont-Rousseau - St-Jacques |
| - 236 - 1990 | Le sport à Nantes et en Loire-Atlantique, naguère, hier et aujourd'hui |
| - 238 - 1990 | Promenade de la place Mellinet au quai de l'Aiguillon : la butte Sainte-Anne |
| - 240 - 1991 | Le Pays d'Ancenis |
| - 242 - 1991 | De la Fosse à Guist'hou : le Quartier de Gigant |

Prix : Les numéros 151 à 194 : 20 francs
Les numéros 216, 218 : 22 francs
Le numéro 220 : 28 francs
Les numéros 222 à 236 : 30 francs
Les numéros 238, 240 et 242 : 35 francs
plus les frais d'expédition.

Paiement à adresser à la Société Académique de Nantes, 19 rue de la Petite Reine, CCP 236-27 R Nantes ou chèque bancaire d'après facture jointe à l'expédition majorée des frais d'envoi.

Toute demande de renseignement doit être accompagnée d'un timbre pour la réponse.

Nous tenons à la disposition des bibliophiles un certain nombre d'exemplaires de :

- Marins et Corsaires du Pays Nantais,
 - Nantes active et souriante
- au prix de 150 francs l'exemplaire.

